



HAL
open science

Du corporatisme étatique au néo-libéralisme communautaire: La transformation de l'Etat et des relations professionnelles dans la Turquie contemporaine

Cem Özatalay

► **To cite this version:**

Cem Özatalay. Du corporatisme étatique au néo-libéralisme communautaire: La transformation de l'Etat et des relations professionnelles dans la Turquie contemporaine. in Les multiples facettes de l'Etat en Turquie. (sous la direction de Ö. Adadağ), L'Harmattan, 2016, 9782336756622. halshs-01547020

HAL Id: halshs-01547020

<https://shs.hal.science/halshs-01547020v1>

Submitted on 27 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Du corporatisme étatique au néo-libéralisme communautaire: La transformation de l'Etat et des relations professionnelles dans la Turquie contemporaine

Cem Özatalay

La Turquie figure manifestement parmi les pays les plus affectés par le processus de néo-libéralisation. Très peu de pays dans le monde, comme la Turquie, ont été autant ébranlés par de violentes et de longues tensions socio-politiques liées directement ou indirectement au processus de changement institutionnel néolibéral. Les acteurs ainsi que les institutions de la période précédente et ceux qui leur ont succédé se sont affrontés, pour ainsi dire, féroce, non seulement dans le cadre des règles du jeu démocratique, mais aussi en dehors de celles-ci, en recourant aux tactiques d'espionnage au sein de l'appareil étatique en vue de conquérir ce dernier. Il est cependant important d'indiquer que les tensions mentionnées représentaient, et représentent toujours, bien plus que l'expression d'un conflit d'intérêts découlant d'une simple contradiction de classe opposant le salariat au patronat. Ainsi, n'y a-t-il rien d'étonnant à y observer les alliances constituées -par la participation conjointe de certaines organisations patronales et salariales en vue d'entraver ou de refréner — ou au contraire de soutenir — une certaine réforme néolibérale.

Cette situation était des plus évidentes, en particulier, lors de la mise en œuvre du processus de privatisation. Il n'y avait rien d'extraordinaire, par exemple, à voir alors un président d'un quelconque syndicat ouvrier, normalement d'attitude anti-privatisationniste, exprimait lors d'une conférence de presse son contentement à propos de l'identité d'un nouveau patron d'une quelconque entreprise récemment privatisée. De même, il n'était pas surprenant, non plus, d'assister à la publication systématique de nouvelles mettant en cause le programme de privatisation sur les pages d'un quelconque grand quotidien, dont le patron avait, par hasard, perdu récemment l'adjudication des titres d'une entreprise publique.

L'objectif de cet article est, donc, d'éclaircir cette situation insolite dans laquelle la logique d'action des acteurs professionnels semble en contradiction avec celle de l'époque keynésienne où la structure tripartite des relations professionnelles impliquait ou supposait de manière systématique l'affrontement du patronat et des syndicats ouvriers sous l'arbitrage de l'Etat. Et c'est afin de poursuivre cet objectif que seront traitées ou abordées les questions suivantes : Pourquoi et comment le patronat turc s'est-il fractionné, sous l'effet du

néolibéralisme, en divers camps, dont non seulement les intérêts mais aussi les cultures sont effectivement inconciliables ? Quelles sont les trois différentes attitudes syndicales concernant le processus de néo-libéralisation au sein du monde ouvrier, et ont-elles un rapport avec l'évolution historique du capitalisme turc et les changements successifs des régimes d'accumulation du capital ? Et enfin, l'éclatement des acteurs sociaux pendant le processus de néo-libéralisation a-t-il entraîné de profonds changements dans les relations professionnelles en Turquie ?

A. L'arrière plan historique des relations professionnelles en Turquie

1. La période du corporatisme étatique autoritaire et la naissance du syndicalisme d'Etat

Animée par la volonté de construire un Etat-nation capitaliste sur un territoire qui lui est resté à la fin de la Première guerre mondiale, en Turquie, la République fut proclamée par une élite nationaliste qui partait, à la fois, d'un cadre institutionnel hérité de l'Empire ottoman et d'un cadre de pensée portant sur une certaine interprétation de l'expérience occidentale. Mais force est de constater que tout changement de conjoncture internationale exerce toujours une influence décisive sur le façonnement — et à chaque moment du déroulement historique sur le ré-façonnement — des institutions de la République ainsi que sur la formation des luttes politiques et sociales internes. L'évolution des relations professionnelles en Turquie ne sera pas exempte de cette règle.

L'un des cadres institutionnels que les fondateurs de la République héritèrent de l'Empire concerne sans nul doute l'interdiction syndicale : régulant le droit de grève au détriment de l'abolition de la liberté syndicale¹, la « *Loi sur le droit de grève* » (*Tatil-i Eşğâl Kanûn-i Muvakkati*), qui avait déjà été adoptée par le parlement ottoman en 1909, sera conservée par les cadres kémalistes *de facto* jusqu'en 1936, date à laquelle fut adopté le « *Code du travail* », et *de jure* jusqu'en 1947.

Le premier « *Code du travail* » de la République fut élaboré, de nouveau, par les cadres kémalistes sous l'influence de l'idéologie du « corporatisme étatique » de type autoritaire, alors en développement dans le monde occidental, surtout en Allemagne et en Italie. Il faut

¹ Malgré l'abolition de la liberté syndicale, les ouvriers de l'Empire avaient tout de même continué à s'organiser selon la « *Loi des associations* ». Cependant, le pays perdit presque quatre millions de sa population soit dans les guerres, soit pendant l'échange obligatoire de population dans les années qui suivirent l'éclatement de la Première Guerre mondiale. Selon Çağlar Keyder, les ouvriers constituaient une proportion à ne pas mésestimer au sein des grecques orthodoxes qui furent contraint de quitter le pays suite à l'échange massif de population. (KEYDER, 1982). Enfin, lorsque la République fut proclamée, ces associations ouvrières, déjà affaiblies, furent définitivement interdites avec l'adoption de *La loi sur le Maintien de l'ordre* (*Takrir-i Sükûn*) en 1925.

cependant rappeler que le choix initial des fondateurs de la République ne fut pas toujours le même. Après avoir poursuivi des politiques économiques libérales de 1923 à 1929, les cadres kémalistes lui substituèrent l'étatisme par obligation, du fait de l'éclatement de la grande crise de 1929². Le ralentissement du commerce international, suite à la crise mondiale, exigeait, en effet, l'*intérieurisation* du cycle marchand et la mise en vigueur des politiques de l'*industrialisation par substitution aux importations (ISI)*, basée sur des intrants domestiques (Gülalp, 1993 : 31).

L'allocution auprès de l'Assemblée Nationale de Recep Peker, alors secrétaire général du *Parti républicain du peuple (CHP)*, témoigne, de façon exemplaire, de l'esprit de ce code du travail, rédigé selon la logique du régime dirigiste en vigueur depuis 1930 : « *grâce aux mesures prises de jours en jours, disait Peker nous supprimons l'esprit du type d'Etat libéral, contentieux, conflictuel et endommageant l'unité nationale dans le pays, et à la place de cela, nous inoculons, à notre vie, le solidarisme et l'unitarisme de l'esprit du type d'Etat national* ». Par la suite, en qualifiant de "muraille" le nouveau code du travail, lequel avait été conçu ou imaginé de sorte à empêcher le fractionnement des citoyens sur la base de classes, Recep Peker mettait en avant le fait que ce cadre légal devait servir à la régulation d'une vie harmonieuse et équilibrée en Turquie selon le type d'Etat national (Gülmez, 1995). Ce code, qui accordait un rôle de régulateur unilatéral à l'Etat en matière de relation collective du travail, ne traitait pas explicitement des syndicats ouvriers, ni des syndicats patronaux, et, interdisait catégoriquement les grèves et les lock-outs. Mais, d'autre part, le code prévoyait aussi l'intervention de l'Etat dans les relations individuelles du travail en faveur des ouvriers (Akkaya, 2010). Un essayiste proche du gouvernement, Nuri Conker dénonçait l'esprit autoritaire et paternaliste de cette loi corporatiste par ces termes : « *Tout d'abord, il faut de l'ordre et de la stabilité. L'anarchie, fût-elle seulement latente, est un poison qui, à tout prix, doit être éliminé. Voilà pourquoi la loi interdit les grèves et les lock-outs* » (cité par Yavuz, 1995).

Quant à Wilhelm Röpke, l'un des fondateurs de l'approche d'« économie sociale de marché », il décrira, à son tour, le climat idéologique, alors hégémonique, en Turquie de la manière suivante : « *Le mouvement actuel d'industrialisation en Turquie (...) est fortement influencé par l'idéologie du cercle d'intellectuels à Ankara, qui se groupe autour de la revue « Kadro » (cadre) et ressemble à l'ancien « cercle de la Tat » en Allemagne, à la seule*

² Ce tournant obligatoire sera, plus tard, considéré par l'historiographie kémaliste de tendance « dirigiste » comme l'ouverture de l'« âge d'or » de la République tandis que l'historiographie libérale l'appréciera, dans la plupart des cas, comme une rupture par rapport au développement des marchés, et par conséquent, à celui de la démocratie libérale dans le pays.

différence que le cercle du « Kadro » est encore davantage inspiré par la Russie. Le cercle du Kadro est, tout comme le cercle de la Tat, extrêmement nationaliste/anti-capitaliste mais en même temps, comme leur modèle russe, antiromantique et technique-rationaliste » (Röpke, 2004 [1934]).

Ces années d'industrialisation sous l'autorité de la bureaucratie d'Etat seront qualifiées par l'historien social Şehmus Güzel de période de la « *production de l'ouvrier industriel en serre* » (Güzel, 2007). Enfin, selon le nouveau code du travail qui régule les *relations professionnelles individuelles*, l'« *ouvrier national* » sera privé des droits qu'exigent les *relations professionnelles collectives*. Autrement dit, les deux principaux acteurs des relations professionnelles, les entrepreneurs comme les ouvriers, étaient condamnés à jouer les seconds rôles, tandis que l'Etat assumait le rôle prééminent (Makal, 2007).

Pour reprendre en des termes plus claires, durant cette période, l'Etat envisageait aussi, à côté de l'ouvrier industriel, de produire « l'entrepreneur industriel », et ce bien évidemment toujours « en serre » et en tenant cette « bourgeoisie naissante » sous sa dépendance (Yılmaz, 1999). Cependant, derrière ce rôle de premier ordre qui incombait à l'Etat, se trouvaient certaines exigences à ne pas sous-estimer : selon les statistiques, la situation économique du pays était aussi mauvaise que lors de la Première Guerre mondiale. Et une relance de l'économie n'était pas si aisée, car les entrepreneurs industriels de l'avant-guerre qui étaient, pour la majorité, des non-musulmans avaient été contraint à quitter le pays pendant ou après les années de guerre. Ainsi que Feroz Ahmad le cite, le chroniqueur-essayiste Celal Nuri (İleri) avait publié, dans le quotidien Milliyet, un article dans lequel il se plaignait du déclin drastique du nombre d'artisans et d'industriels dans de grandes villes et se désolait de l'occupation du pays, pour ainsi dire, par les paysans incultes et où il proposait, enfin, que soit formé plus d'artisans et d'industriels grâce aux subventions de l'Etat (Ahmad, 1995).

En fin de compte, à la différence des pays développés, les expériences d'« industrialisation tardive » associées à la seconde révolution industrielle, démontre surtout que, dans la région de l'Asie sud-est mais aussi dans le cas de la Turquie, l'Etat joue un rôle primordial dans le développement économique. Comme le souligne Alice Amsden, alors que la première révolution industrielle avait été basée sur le « laissez-faire », la seconde reposait cette fois sur la protection de l'industrie naissante. Dans les cas d'industrialisation tardive, les subventions étaient donc fondamentales, incluant les *incentives* pour la protection et le financement de l'appareil industriel (Amsden, 1989). Cependant, les incertitudes et les imprécisions demeureront toujours dans cette relation inégalitaire entre la bureaucratie d'Etat et le patronat concernant les droits et privilèges accordés au second par le premier. Et, bien

plus que les politiques dirigistes en tant que tels, c'est cette incertitude qui rendait le patronat de plus en plus dépendant à l'égard de l'Etat (Buğra, 1994).

Menée avec succès jusqu'en 1939 - surtout en termes d'industrialisation -, cette économie planifiée, dirigée par la haute bureaucratie d'Etat, devint impraticable dans la conjoncture de la Seconde Guerre mondiale. Bien que la Turquie n'ait pas participé à la guerre, la bureaucratie opta, malgré tout, en faveur de l'augmentation des dépenses militaires au prix du renoncement à la mise en place du Second plan quinquennal (Sönmez, 1982).

Enfin, à la suite de la Seconde Guerre mondiale, la Turquie, ayant pour ambition de se positionner dans le monde occidental avec le passage du régime politique à parti unique au multipartisme, modifia, en 1946, la « *Loi des associations* » qui interdisait jusqu'alors, clairement ou expressément, la création d'organisations en vue de défendre les intérêts économiques de groupes professionnels, et adopta ensuite, en 1947, la loi relative à la création des syndicats. Il faut constater, toutefois, que l'esprit de ce nouveau texte législatif, qui légalisait la formation d'organisations syndicales sans pour autant renoncer à l'interdiction du droit de grève, n'allait pas aussi loin que celui du *Code du travail*.

Le ministre du travail du gouvernement CHP, Sadi Irmak, en résumant le cadre de la proposition de loi au cours de la session concernée à l'Assemblée Nationale, affirma qu'il existe trois types de syndicat : « *celui qui agit « contre » l'Etat, celui qui agit « sous l'ordre de » l'Etat et enfin, celui qui agit « avec » l'Etat* ». Par la suite, Irmak précisa que cette proposition de loi avait pris comme point de repère le troisième type de syndicat et qu'elle contenait des articles visant à empêcher la politisation des organisations ouvrières (Gülmez, 1995).

Après avoir établi un cadre légal, le CHP entreprit de former, d'abord, ses propres réseaux syndicaux dans les entreprises -majoritairement dans le secteur public- et de préparer les syndicalistes à fonder une confédération au niveau national. De fait, fut fondée en 1952 la Türk-İş (la Confédération des syndicats ouvriers de Turquie) en tant que première confédération ouvrière nationale légale de la République. Mais, de même que le CHP fut mis en échec lors des premières élections législatives du régime multipartite en 1950, le projet de relier la direction de la Confédération syndicale au CHP échoua, du moins jusqu'aux années 1980. Malgré les attentes du CHP, les directions successives de la Confédération poursuivirent des politiques syndicales, jusqu'aux années 1980, dont les trois caractéristiques peuvent être précisées comme suit : (1) Donner la priorité à la syndicalisation dans le secteur public lequel domine l'économie du pays soit par l'ampleur de ses activités et par sa capacité d'emploi, soit par son importance stratégique aux yeux de la bureaucratie civile et militaire ;

(2) Sans égard à ses lignes idéologico-politique, faire bon ménage avec les gouvernements³ qui représentent par leurs mandats l'Etat, c'est-à-dire avec le plus grand « employeur » de l'économie- pour pouvoir conclure des contrats collectifs de travail dans les meilleures conditions possibles ; (3) Du fait du peu d'importance des gouvernements, dans les circonstances de crise politique, prendre position, en dernier ressort, aux côtés de l'armée et de la bureaucratie civile.

Cette stratégie à trois piliers sera appliquée avec succès jusqu'aux années 1980. Étant donné qu'au moins les deux tiers des ouvriers inclus dans la portée du contrat collectif de travail étaient embauchés dans le secteur public, en tant que confédération syndicale « de confiance » aux yeux de la bureaucratie civile et militaire, la Türk-İş restera toujours dominante et finira par devenir la plus grande et la plus puissante organisation ouvrière du pays. D'autre part, tout au long de la période de l'ISI, l'Etat eut toujours une capacité économique – et aussi une vocation politique- pour alimenter en son sein une condition ouvrière supérieure à la condition ouvrière du secteur privé, ainsi qu'à la condition paysanne. C'est pourquoi, à la différence des ouvriers du secteur privé syndiqués au sein de la Türk-İş, les oppositions envers les fondements de la stratégie de la Confédération ne furent jamais suffisamment soutenues par la majorité des ouvriers du secteur public.

2. Le corporatisme sociétal de type inégalitaire et ses acteurs professionnels (TÜSİAD, DİSK, etc.)

Mises en vigueur *de facto* pendant les années 1950, les politiques d'ISI seront, enfin, institutionnalisées en Turquie après le coup d'Etat de 1960. C'est pourquoi, il est important d'accorder de l'importance à ce sujet afin de mieux comprendre la transformation des relations professionnelles au cours de cette période aussi bien que le changement des rapports de classes qui la sous-tend.

La Constitution de 1961, élaborée suite au putsch militaire du 27 mai, en adoptant le principe d' « Etat social », contient des articles relatifs aux droits économiques et sociaux : le droit de former le syndicat de son choix ou d'y adhérer est ainsi placé sous protection constitutionnelle (article 46). Mais plus important encore, en reconnaissant le droit de grève et le droit des contrats collectifs, cette Constitution est le signe d'un tournant dans le développement des relations professionnelles en Turquie. L'adoption de la nouvelle loi

³ Au sein de la Türk-İş, se trouvera toujours une tendance proposant de substituer à la politique « sans couleur » une politique en faveur du CHP. Cependant, ces propositions demeureront minoritaire du moins jusqu'aux années 1980 (Koç, 2000 : 150).

relative aux syndicats (loi n° 274) et celle relative au contrat collectif de travail, à la grève et au lock-out (loi n° 275) ouvrent la voie aux ouvriers et aux patrons pour qu'ils deviennent, pour la première fois dans l'histoire de la Turquie moderne, les piliers de la structure des relations professionnelles. C'est ainsi que, de nouveaux acteurs s'introduisent dans le processus et que les anciens se trouvent être renforcés. Mais, avant d'aborder les nouveaux et anciens acteurs qui prennent part à ce processus, il apparaît plus pertinent d'examiner, en premier lieu, les caractéristiques du nouveau régime d'accumulation du capital, lesquelles se trouvent à l'arrière-plan de la transformation institutionnelle en question.

L'institutionnalisation de l'ISI avait, avant tout, pour conséquence de saper le réseau de petites et moyennes entreprises (PME) qui avait été développée dans les provinces du pays, tout au long des années 1940 et 1950 : tandis qu'on dénombrait 160 000 entreprises — employant 10 salariés et plus — en 1963, dont 178 produisant 50 % de la production totale, après 1967, 287 entreprises sur 3 328 réalisaient 68 % de la production totale (Ahmad, 1981). Pendant les années 1960 et 1970, le taux de faillites des PME augmenta constamment. Il faut noter, cependant, que paradoxalement à cette tendance l'entrée de nouvelles entreprises de petites tailles sur le marché à la place de celles qui avaient fait faillite ne fut pas entravée ou découragée. En fin de compte, si l'une des plus importantes caractéristiques de cette période est constituée par cette tendance de monopolisation du capital, la résistance désespérée de petites et moyennes entreprises contre cette dernière constitue sans doute une autre des caractéristiques de cette période, caractéristique dont les effets sociaux et politiques apparaîtront comme décisifs pendant le processus de néo-libéralisation.

En second lieu, en tant que stratégie de développement fondée sur l'économie domestique, l'ISI prévoyait, impérativement la production industrielle des biens de consommation. Pour le fonctionnement de cette stratégie, l'Etat devait assumer les tâches consistant à mettre en place une infrastructure et à produire les intrants nécessaires. En ce sens, les activités publiques et privées étaient complémentaires les unes des autres (Ercan, 2002 : 61). Étant donné que la condition de la production des biens de consommation de la part des entreprises privées dépendait directement de l'obtention des intrants fabriqués par le secteur public, la bureaucratie d'Etat a pu facilement contrôler et dominer les marchés. C'est ainsi que, en collaboration avec la bureaucratie d'Etat, de grands groupes industriels ont pu se développer durant cette période, tandis que les petites entreprises, loin de bénéficier des subventions publiques, se débrouillaient, tant bien que mal, pour ne pas faire faillite.

La fondation de l'OYAK (*Fonds de solidarité et d'aide mutuelle des forces armées*), en 1961, représentait, certainement, un autre aspect de la relation d'interdépendance entre le

pilier militaire de la bureaucratie d'Etat et la classe capitaliste. Le statut légal d'OYAK relevait à la fois du droit public et du droit privé. Ce double statut permettait, ainsi, à OYAK, selon İsmet Akça, de bénéficier à la fois des prérogatives du droit public et de tiré avantage droit privé : par exemple, tandis que la mutuelle était soumise au droit privé pour l'exercice d'activités à but lucratif dans les marchés, elle régissait, d'autre part, conformément au droit public et sous la compétence de la juridiction militaire, les relations entre le comité exécutif et ses membres (Akça, 2006 : 316). Bénéficiant des cotisations obligatoires des membres des forces armées, OYAK fut aussi exonéré de nombreuses obligations fiscales : la mutuelle des militaires n'était pas redevable de l'impôt sur les sociétés, les revenus du fond étaient exemptés de l'impôt sur les bénéfices, les transactions du fond étaient exonérées du timbre fiscal de l'Etat, etc. Dans ces circonstances, l'entreprenariat militaire s'agrandit rapidement et devint, en presque trois décennies, la holding la plus rentable du pays. Les sociétés affiliées à la holding dont le nombre étaient de 15 en 1971, passèrent à 22 en 1978, 24 en 1982, 25 en 1990 et 36 en 2002 (Akça : 325). À travers ses filiales, OYAK établit des liens organiques aussi bien avec les groupes étrangers, tels que Renault, AXA, Steag AG, Goodyear qu'avec les grands conglomérats industriels domestiques comme Koç Holding, Sabanci Holding, Eti, Yasar Holding, Gama, etc.

Finalement, les politiques de l'ISI ont suscité un certain corporatisme tripartite à la portée très limitée et à la structure inégalitaire. Même si les premières lois régulant les relations professionnelles, en s'inspirant du modèle social-démocrate européen, ont été votées après l'adoption de la Constitution de 1961, elles ont été loin de toucher la majorité de la population active. Car, à la différence des corporatismes sociétaux européens dont une proportion élevée de salariés sont couverts par une convention collective, comme Yüksel Akkaya et Mete Çetik le soulignent à juste titre, les relations professionnelles en Turquie ne peuvent être comparées à celles en vigueur en Europe compte tenu de facteurs tels que la faiblesse du taux de salariés syndiqués parmi l'ensemble des salariés, ou encore, la faiblesse du taux de salariés couverts par une convention collective au sein des salariés syndiqués (Çetik et Akkaya, 1999 : 130-131). Ainsi, le caractère « inégalitaire » et/ou « limité » du corporatisme en Turquie ne faisait guère exception à la règle. Jeremy Seekings indique, notamment ou en ce sens, que dans la plupart des pays tardivement industrialisés, en raison de la mise en œuvre d'une forme du « corporatisme inégalitaire », le régime de protection sociale en vigueur ne peut couvrir que les travailleurs du secteur public (surtout de l'industrie) qui représentent effectivement une minorité de la population active totale (Seekings, 2005). Le corporatisme sociétal mais inégalitaire, des années 1960, favorisait, par conséquent, non

seulement la grande bourgeoisie industrielle contre le patronat des PME -autrement dit, le régime d'accumulation intensive du capital contre le régime d'accumulation extensive du capital-, mais aussi les ouvriers du secteur public au détriment du reste de la population active, dont la majorité travaillait alors dans le secteur de l'agriculture.

Pour reprendre en des termes plus simples, le régime de l'accumulation de l'ISI a fait surgir, notamment après les années 1960, trois principales contradictions : (1) entre le grand capital industriel, en plein essor, et les PME, dans l'embarras ; (2) entre la population minoritaire et urbaine, protégée par l'Etat-social, et celle qui en est exclue, largement majoritaire et rurale ; (3) entre la bureaucratie étatique et la société civile.

D'autre part, la grande bourgeoisie fonda ses propres organisations dans le sillage des politiques de l'ISI. *Türkiye İşveren Sendikaları Konfederasyonu (TİSK [Confédération des Syndicats des Employeurs de Turquie])* fut fondée en 1963 afin de promouvoir une identité de classe et fonctionnait selon le principe d'adhésion volontaire. Le TİSK représentait la grande majorité des entrepreneurs turcs ayant un chiffre d'affaires modeste, et avait pour objectif principal de « mener une lutte sévère » contre le mouvement ouvrier et les idées de gauche, devenus plus influents après la Constitution de 1961 (Serdaroğlu, 2009). Aussi, n'est-ce pas un hasard si la première grève légale des années 1960, la grève de *Kavel* de 1963 qui durera 34 jours dans une usine de manufacture de câble à İstanbul, marque un tournant pour le développement organisationnel du TİSK. Après avoir constaté la manière dont les syndicats ouvriers recouraient au droit de grève pour conclure des contrats de travail plus favorables à leurs égards, le nombre d'adhérent au syndicat patronal passa de 483 en 1963 à 1.203 en 1965 (Lök, 1966 : 244-245).

L'Association des industriels et des entrepreneurs de Turquie (TÜSIAD), fut, quant à elle, fondée en 1971 par des patrons issus des « familles de confiance » aux yeux de la bureaucratie civile et militaire et ayant des « capitaux culturels » ainsi que des « capitaux économiques » élevés⁴. A y regarder de plus près, les patrons de grands conglomérats industriels, en plein essor au cours de cette période, disposent de traits communs assez remarquables. A la différence des patrons des petites et moyennes entreprises dont les familles étaient majoritairement d'origine rurale, comme le montre Ayse Buğra dans son travail novateur sur les relations entre les milieux d'affaires et l'Etat en Turquie, les patrons des conglomérats industriels étaient issus de familles entretenant des rapports étroits avec les

⁴ Le TÜSIAD, association du patronat à laquelle les cadres kémalistes faisaient relativement confiance, sera mis au défi par le MÜSIAD fondé en 1990 par les patrons « musulmans » en plein essor depuis le tournant du « roll-out » du néolibéralisme grâce à leurs « capitaux sociaux », mais souvent en conflit avec la bureaucratie kémaliste.

cadres fondateurs de la République – que ce soit en tant que commerçant ou bien en tant que fonctionnaire. En parallèle, ils représentaient un groupe mieux « éduqué » tant par rapport aux autres couches de la société que par rapport aux patronats des autres pays au niveau d'industrialisation équivalent à celui de la Turquie (Buğra, 1994 : 63-65).

Quant à la relation entre la bureaucratie civile et militaire et le TÜSİAD, elle fut souvent considérée de trois manières différentes : d'une part, l'« historiographie kémaliste », de type dirigiste, qualifia le TÜSİAD de *Marchand* qui égare les *Héros* fondateurs de la République de leur trajectoire juste⁵, l'« historiographie libérale », d'autre part, qualifia bien souvent le TÜSİAD de « bourgeoisie dépendante » ou de « bourgeoisie naissante » inapte à proclamer sa domination comme ce fut le cas en Occident, et enfin « l'historiographie marxiste » qualifia coutumièrement le TÜSİAD de « classe dominante », du moins depuis les années 1950, se servant de la bureaucratie d'Etat selon ses propres intérêts. Mais, dans les faits, les relations entre la bureaucratie civil et militaire et le TÜSİAD ne sont ni si « unidirectionnelles » ni si « extrinsèques ». C'est pourquoi, Taha Parla souligne à juste titre le fait que le régime établi après le coup d'Etat de 1960 repose sur les intérêts de trois forces sociales organiquement liées les unes aux autres : (1) les forces armées (2) la haute bureaucratie civile et (3) les conglomérats industriels (Parla, 1998 : 37). Mais force est de constater que le fonctionnement de ce nouveau régime corporatiste nécessitait en même temps la présence de puissants syndicats ouvriers centralisés non seulement dans le secteur public comme auparavant, mais aussi dans le secteur privé.

L'émergence de tensions au sein du mouvement syndical, jusqu'alors représenté largement par la Türk-İş, témoignait sans doute de cette nécessité. Avec la légalisation du droit de grève il était, en effet, désormais possible de s'organiser dans le secteur privé, mais pour cela, la ligne syndicale de la Türk-İş, façonnée essentiellement selon le fonctionnement « paternaliste » du secteur public en Turquie, n'était en aucun cas convenable à une sphère soumise aux règles du marché. Autrement dit, en reprenant la distinction d'Albert Hirschmann, à la différence de l'activité syndicale dans le secteur d'Etat où les « passions [patrimoniales et nationales] » l'emportent souvent sur les « intérêts [nus] », l'activité syndicale dans le secteur privé devait prendre comme point de repère les

⁵ L'idéal type du *Héros* (Helden) fut défini par son opposition à l'idéal type du *Marchand* (Händler) par Werner Sombart en 1915. À la différence de la logique d'action intéressée du *Marchand* qui ne cesse jamais de parler des « droits », le *Héros*, selon Sombart, en avançant toujours les vertus tels que le courage, l'obéissance et l'altruisme, - héritées apparemment de la noblesse d'antan, et plus particulièrement de son esprit chevaleresque -, insistait sur la priorité des « tâches ». SOMBART W. *Händler und Helden: Patriotische Besinnungen*. Munich : Duncker Humblot, 1915. Cité par REINERT H., REINERT E. S. *Creative Destruction in Economics: Nietzsche, Sombart, Schumpeter. Friedrich Nietzsche: Economy, and Society* / ed. par J.G.BACKHAUS, W. DRECHSLER. Springer. 2006, p. 55-85.

« intérêts », et « faire bon ménage avec les gouvernements » ce qui entraînait toujours des pertes au regard des intérêts ouvriers. En bref, un syndicalisme de marchandage combatif était devenu un besoin immédiat pour les ouvriers du secteur privé souhaitant bénéficier du cadre institutionnel tracé par la nouvelle législation relative aux relations professionnelles.

La grève de Paşabahçe⁶, déclenchée le 31 janvier 1966, permet de mieux saisir l'incapacité de la ligne syndicale de Türk-İş à conclure des contrats de travail collectif appropriés dans le secteur privé. Un an après cette grève, trois syndicats affiliés à Türk-İş et composants le comité de grève de Paşabahçe, le Maden-İş (Syndicat des ouvriers de la métallurgie), le Lastik-İş (Syndicat des ouvriers du caoutchouc) et le Basın-İş (Syndicat des métiers graphiques), quittèrent la Confédération, et avec la participation du syndicat indépendant Gıda-İş, (Syndicat des ouvriers de l'alimentation) fondèrent une nouvelle confédération ouvrière : le DİSK (Confédération des Syndicats Ouvriers Révolutionnaires).

À la différence de Türk-İş, dont la ligne d'action reposait sur un syndicalisme « non partisan » et « sans couleur » vis-à-vis des partis politiques, le DİSK préconisait dès le départ de mener, en même temps, une lutte politique portant sur les droits reconnus par la Constitution de 1961. C'est ainsi qu'un syndicalisme de contestation vit le jour en Turquie (Voir le Tableau I). La fondation du DİSK, qui concentrait principalement ses activités syndicales sur la région de Marmara et sur le secteur privé, ne suscita pas l'émergence d'une concurrence et d'une querelle avec Türk-İş concernant la syndicalisation du secteur public. Mais, quant au secteur privé, des luttes violentes s'y déroulèrent (parfois sanglantes) particulièrement dans le secteur d'activité métallurgique entre le Maden-İş, affilié au DİSK, et le Türk Metal, affilié à Türk-İş.

Petrol-İş, à son tour, fut un des syndicats solidaires de la grève de Paşabahçe et prit place dans le comité de grève, à travers ses représentants, avec les syndicats qui fonderont plus tard le DİSK. En effet, tous ces syndicats avaient été sanctionnés par l'administration de la Confédération Türk-İş avec la suspension temporaire de leurs adhésions à la Confédération. Mais, malgré sa position contestataire, en tant qu'organisation ouvrière syndiquée, largement présente dans le secteur public, le syndicat Petrol-İş ne remis jamais en cause son adhésion à Türk-İş aux motifs que la fondation d'une nouvelle confédération aurait endommagé l'unicité des ouvriers. Cette décision n'empêcha nullement Petrol-İş de soutenir les campagnes

⁶ À Paşabahçe, quartier d'Istanbul situé dans l'arrondissement de Beykoz, à l'extrême nord du Bosphore sur la rive asiatique, se trouvait la première usine de l'industrie du verre turque. En 1934, 11 ans après l'établissement de la République, l'industrie du verre fut programmée dans le premier plan industriel. İş Bankası, la première banque privée de la République, assumait la « tâche » de fonder en 1936 le « Şişecam » qui est encore aujourd'hui la principale compagnie de verre de Turquie.

politiques organisées par le DİSK. C'est pourquoi, il n'est pas faux d'inclure Petrol-İş, avec d'autres syndicats opposants -et minoritaires- de Türk-İş tels que Hava-İş, Kristal-İş, Tümtis, Deri-İş, etc., dans la tradition syndicale de contestation.

En ce qui concerne la position politique adoptée par ces syndicats, parallèlement à l'attitude politique post-1971 du DİSK, cette position consistait, en pratique, à soutenir le CHP, qui, à l'exception de trois gouvernements de courte durée : en 1974-1975 (pour une période de 10 mois), en 1977 (pour une période de 1 mois) et enfin en 1978-1979 (pour une période de 22 mois), représentait presque toujours l'opposition au parlement entre 1965 et 1980. A la veille du coup d'Etat de 1980, au sein de la Türk-İş qui renvoie, dans ses grandes lignes, à un syndicalisme d'Etat, coexistaient, tels des « frères ennemis », deux mouvements syndicaux opposés : d'une part, le Türk Metal qui représentait le « courant syndical nationaliste » dont la tradition remonte à la période du corporatisme autoritaire des années 40, et, d'autre part, le Petrol-İş qui, était quant à lui une composante du « courant syndical de contestation », apparu dans le cadre institutionnel de type keynésien des années 60.

B. Les relations professionnelles sous l'effet de la transformation néolibérale

1. Les caractéristiques et les acteurs de la néo-libéralisation à la turca

Le néolibéralisme a longtemps été conçu comme un « bloc monolithique », dont la logique d'action ne repose que sur le principe « plus de marché, moins d'Etat ». Selon un courant critique, il est nécessaire, pour le bien commun, de résister au processus de néolibéralisation qui a pour seule finalité, depuis son émergence, de dominer le monde au nom du « capital monopolistique transnational » tant sur le plan économique que sur les plans politiques et culturels. Selon ce même courant, après avoir été expérimenté pour la première fois au Chili - suite au coup d'Etat de 1973 qui avait renversé le gouvernement socialiste de Salvador Allende -, le néolibéralisme aurait été mis en vigueur dans le « premier monde » par les gouvernements de Thatcher et de Reagan et serait devenu, avec le consensus de Washington, un programme global. D'après ce même courant critique, au regard de sa logique de classe, le néolibéralisme n'aurait de cesse de réduire les droits sociaux des classes travailleuses ainsi que de limiter la souveraineté des Etats-nations. En revanche, un courant « non hostile » au néolibéralisme, mais tout aussi totalisant que le courant critique, a longtemps défendu l'idée que plus le néolibéralisme parvient à réduire l'Etat et que, plus les marchés se développent parallèlement aux libertés individuelles et aux démocraties politiques. Depuis peu de temps seulement, apparaissent de nouvelles approches qui tiennent

désormais compte de la diversité des expériences et des conséquences économiques, sociales et politiques issues de la mise en œuvre des programmes néolibéraux dans différents pays.

TABLEAU I : LES METAMORPHOSES DES RELATIONS PROFESSIONNELLES DANS LA TURQUIE CAPITALISTE

	1930	1960-1961	1980- 1981	1990- 1991	2002 - ...
Mode de régulation professionnelle	Corporatisme étatique autoritaire	Corporatisme sociétal tripartite	Néolibéralisme autoritaire (Roll-back néolibéralisme)	Néolibéralisme communautaire (Roll-out néolibéralisme)	
Acteurs prééminents	Etat	Etat Grand Capital Travail	Etat Grand capital	Etat Grand capital et les PME Réseaux communautaires	
Type de syndicalisme dominant	Syndicalisme d'Etat	Syndicalisme de contestation	Syndicalisme de contestation	Syndicalisme du dialogue social	
Organisation ouvrière en essor	Türk-İş (Mise en œuvre des politiques sans couleur vis-à-vis des partis au gouvernement)	DİSK (Prise de position aux côtés du CHP et de ses politiques populistes de gauche)	Türk-İş (Prise de position contre l'Özalisme et contre les tentatives de ce dernier pour détruire les institutions de la période dirigiste de l'ISI)	Hak-İş (Prise de position aux côtés de l'AKP qui dirige les politiques de changement institutionnel en prétendant établir la justice sociale grâce à la morale propagée à travers des réseaux communautaires).	
Organisation patronale en essor	-	TİSK (Syndicat patronal dont l'objectif est de conclure des contrats collectifs dans les meilleures conditions possibles à l'égard des intérêts entrepreneuriaux) TÜSIAD (Organisation des grands industriels alors à la recherche de légitimité)	TÜSIAD (Organisation des grands industriels dont la priorité est désormais de sauvegarder et de renforcer la structure monopolistique des marchés lors du processus de néo-libéralisation)	MÜSIAD TUSKON (Associations fondées par de nouveaux capitalistes dont la majorité est composée des PME anatoliennes, cherchant d'abord à briser la structure monopolistique des marchés et, ensuite, à renforcer la position de leurs membres via des réseaux communautaires dans les rapports de force économiques et politiques).	

La prise en considération des spécificités locales et nationales par les processus de néolibéralisation provenait sans doute d'une nécessité. Car, même si toutes les transformations néolibérales qui se sont déroulées dans divers pays, tout au long des trois dernières décennies, révélaient des points communs – tels que l'implicite croyance idéologique à la logique de marché, l'obéissance aux circonstances et aux contraintes économiques internationales et l'adoption de techniques gouvernementales comme les privatisations et la restriction monétaire — comme Jamie Peck et Adam Tickell le soulignent, elles étaient malgré tout, diversement, chargées de caractéristiques de l'histoire politique locale ou nationale, du contexte institutionnel et du cadre culturel de référence (Peck & Tickell, 2007 : 29).

De plus, le néolibéralisme lui-même avait aussi été soumis à des modifications dans le temps de la part des technocrates en charge des politiques des « institutions globales de gouvernances ». Peu avant de constater les échecs au Mexique en 1994-1995 et en Asie du Sud-est en 1997, les technocrates des institutions globales s'interrogeaient déjà sur les programmes économiques standards proposés « d'en haut » aux pays dits en développement, programmes aux résultats mitigés et qui, par conséquent, nuisent à la crédibilité de l'imaginaire néolibéral. Dans le sillage des discours de la « Troisième Voie » formulée par la « nouvelle gauche » de Tony Blair et de Bill Clinton, la Banque mondiale fut la première à changer de cap et à élaborer, dès lors, des politiques bien moins focalisées sur le « marché libre » que sur la « politique d'Etat » et le « changement institutionnel » (Kielly, 2005).

Cette nouvelle approche s'appuyait principalement sur les notions telles que « la bonne gouvernance », « l'intervention favorable au marché », « le capital social », etc. Autrement dit, le cliché néolibéral de « plus de marché, moins d'Etat » qui n'avait jamais été réalisé en pratique, a été remplacé par des notions présumées « plus réalistes et plus pragmatiques ». Ce tournant permet à Peck et Tickell de distinguer le moment de « *roll-out* » de la néolibéralisation de celui de « *roll-back* » : plus précisément, si le moment de « *roll-back* » du néolibéralisme est la phase où la néolibéralisation vise à réduire, voire à abolir les formes institutionnelles et sociales associées au keynésianisme, le moment « *roll-out* » du néolibéralisme est la phase où le néolibéralisme vise à restructurer les formes institutionnelles et étatiques (Peck, Tickell : 33).

Dans le même sens, le terme de « dialogue social », apparu pour la première fois en 1984 dans le cadre de la constitution européenne, est devenu une notion centrale des relations professionnelles, surtout à partir du moment de « *roll-out* » du néolibéralisme. Parce que désignant la grande variété des dispositifs au sein desquels se confrontent les intérêts des

salariés et des employeurs, la notion de dialogue social se rapportait également « à des dispositifs plus ouverts et moins institutionnalisés dans lesquels interviennent d'autres parties prenantes comme les collectivités territoriales ou les associations par exemple. Elle renvoie enfin aux interactions entre les acteurs qui se nouent concrètement au sein de ces dispositifs ». (Bevort, Jobert, 2008 :16). Le dialogue social peut donc être considéré comme un ensemble de pratiques, de procédures et d'interactions dont le but est de produire des règles. Autrement dit, le dialogue social s'est imposé comme le moyen pragmatique pour le changement institutionnel des relations professionnelles qu'exige le « roll-out » du néolibéralisme.

En effet, la phase destructive du néolibéralisme en Turquie, qui avait été déclenchée effectivement après le coup d'Etat du 12 septembre 1980 ne contredisait en aucune manière la structure institutionnelle - et les rapports de domination - établie dans la période post-1960. Parce que cette structure institutionnelle oligopolistique et monopolistique ne pâtit ni du monétarisme, ni de la désyndicalisation, ni du retranchement de l'Etat-providence nécessaires à la libéralisation radicale. Tout au contraire, toutes ces politiques renforçaient de plus en plus le statu quo. Mais, après que les nouveaux acteurs économiques et politiques, domestiques et globaux se furent introduits dans le processus après le déclenchement du moment « roll-out » de la néo-libéralisation, les choses prirent une nouvelle tournure. Il est donc nécessaire de prêter attention aux nouveaux et anciens acteurs du processus en question pour mieux comprendre les changements qui sont survenus dans le domaine des relations professionnelles.

a. Du néo-libéralisme autoritaire au néo-libéralisme d'en bas

Le processus de néo-libéralisation fut déclenchée en Turquie, comme dans le cas du Chili du Général Pinochet, suite à un coup d'Etat militaire qui mit fin à l'instabilité politique et sociale du pays liée aux luttes se déroulant autant dans le parlement (entre les partis kémalistes et libéraux conservateurs) que dans les rues (entre la gauche révolutionnaire et la droite ultranationaliste-fasciste). Et ce processus se poursuivit, comme dans la Grande-Bretagne de Thatcher, par les attaques contre les syndicats ouvriers et contre les prestations sociales et par l'accompagnement d'une lutte idéologique menée par les chroniqueurs libéraux qui devinrent de plus en plus dominants dans les médias.

Même si l'économie turque, avec une moyenne annuelle de 6,7 % entre 1963 et 1977, connut une période de croissance grâce au modèle d'ISI, cette tendance avait été renversée pendant les trois dernières années de la décennie 1970. La mise en échec du régime

d'accumulation du capital avait entraîné la réduction des salaires et, par conséquent, l'augmentation des grèves et des lockouts. Aussi, le mouvement syndical devint source d'embarras aux yeux des trois forces sociales dominantes de la période de l'ISI, c'est-à-dire (1) des forces armées (2) de la haute bureaucratie civile et (3) des conglomerats industriels.

Dans son premier discours après le coup d'Etat de 1980, Kenan Evren, chef de la junte militaire, dirigea ses critiques, de prime abord, aux politiciens qui demeuraient incapables de résoudre les conflits sociaux et de mettre un terme à l'instabilité politique, alors que le pays aurait dû se préoccuper de la question économique. D'ailleurs, juste à l'aube des législatives « post-putsch » de 1983, le chef de la junte recommanda au peuple, à la télévision, de voter pour le *MDP* (Parti de la démocratie nationaliste) dont le leader Turgut Sunalp était un général en retraite, et, de ne voter, en aucun cas, pour l'*ANAP* (Parti de la mère patrie) dont le leader, Turgut Özal, était un tenant ambitieux du néo-libéralisme. Même si l'*ANAP* de Turgut Özal emporta les législatives avec 45,14 % des suffrages – contre 23,27 % pour le *MDP* -, l'armée et la bureaucratie civile ne cédèrent la direction de l'économie aux mains des technocrates néo-libéralistes qu'avec réserve tandis que le Général Pinochet l'avait, lui, tout entière déléguée aux *Chicago Boys*⁷. C'est pourquoi, le Chili acheva sa transition néolibérale en six ans alors que les privatisations occupaient encore l'ordre du jour en Turquie, 25 ans après le coup d'Etat militaire. En d'autres termes, le néolibéralisme se définit, comme l'indique Richard Peet, essentiellement par son antipathie substantielle pour le keynésianisme et pour le développementisme. Mais, ni la direction de l'armée turque ni la haute bureaucratie civile n'ont jamais entretenu une telle aversion apriorique à l'égard des politiques keynésiennes.

Tout cela ne revient, certes, pas à affirmer que le processus de néo-libéralisation n'a pas effectivement débuté en Turquie après le coup d'Etat militaire de 1980, où la stratégie de l'ISI fut remplacée par la stratégie orientée vers l'exportation, mais qu'au contraire, l'armée turque, adoptant le programme néolibéral dans ses grandes lignes, nourrissait, sommes toutes, des réserves à propos de la mise en application de cette transition – notamment en ce qui concerne le programme de privatisation des entreprises publiques, lequel impliquait une transformation des rapports de pouvoir ou bien du statu quo, établi pendant la période précédente et dont l'un des composants était les forces armées. Seul le syndicalisme de contestation des années 1970 et représenté par le *DİSK* et par quelques syndicats affiliés à

⁷ Les *Chicago Boys* étaient un groupe d'économistes chiliens, formés à l'Université de Chicago et influencés par Milton Friedman et Arnold Harberger et ils dirigèrent, surtout après 1975, l'économie chilienne pour la dictature militaire du général Augusto Pinochet.

Türk-İş tels que Petrol-İş, Hava-İş, Kristal-İş, etc. fut considéré comme une menace à l'ordre issu du statu quo et devint rapidement une des cibles de la junte militaire.

C'est pourquoi, une des premières actions de la junte militaire consista à intervenir dans les relations professionnelles. Les confédérations de syndicats ouvriers tels que le DİSK et Hak-İş, et à l'exception de Türk-İş, furent interdites par les militaires sous prétexte de détourner les droits des ouvriers en vue de concrétiser leurs propres objectifs idéologiques.

D'un autre côté, l'adoption de la nouvelle loi relative aux syndicats (Loi no. 2821) et de celle relative au contrat collectif de travail, à la grève et au lockout (Loi no. 2822) en 1983, demeuraient aussi marquées par cet esprit autoritaire militariste, désireux de prendre strictement en main la régulation des relations professionnelles. Ces nouvelles lois visant explicitement à réduire la puissance d'action des syndicats ouvriers qui ne faisaient pas l'objet d'une interdiction, contenait des mesures en vue de faciliter le contrôle étatique sur les actes organisationnelles et financiers des syndicats. Ainsi, selon la nouvelle loi relative aux syndicats, dans un même lieu de travail seulement un seul syndicat aurait le droit d'être présent, et en parallèle un travailleur ou une travailleuse n'aurait plus le droit de devenir membre, en même temps, de plusieurs syndicats. Il faudrait donc en choisir un et faire attester de son choix auprès d'un notaire. En outre, il était strictement prohibée pour les syndicats et syndicalistes d'intervenir dans la politique.

Quant à la loi régulant les négociations collectives, elle aussi, avait été développée pour abolir le pluralisme syndical. Selon celle-ci, pour pouvoir conclure un contrat collectif de travail, il un syndicat doit réunir au moins 10 % du nombre total de travailleurs et travailleuses du secteur d'activité concerné. Dans le même sens, le taux de représentativité syndicale est fixé à 50%+1 des travailleurs et travailleuses d'une certaine entreprise (Akan, 2012 : 321-322). Enfin, il n'est sans doute pas faux de constater que se met en place une « supervision étatique de type patriarcal » (Özdemir et Yücesan-Özdemir, 2006) en Turquie, pendant les années qui suivent le coup d'Etat militaire de 1980.

Turgut Özal, qui avait été vainqueur des législatifs « post-putsch » de 1983, était, sans conteste, un *Chicago Boy* par excellence et n'avait aucune hésitation pour supprimer les institutions héritées de la période d'ISI⁸. L'attitude rigide et inflexible d'Özal face aux

⁸ Ingénieur de formation, Turgut Özal devint, après des études aux Etats-Unis, un spécialiste de la gestion des ressources énergétiques électriques. Cela le conduisit, tout d'abord, à mener surtout une carrière de technicien au service de l'Etat. Dans les années 50 et 60, il travaille ainsi pour la planification économique et technique avant d'intégrer la Banque mondiale au début des années 70 et de présider plusieurs sociétés privées par la suite. Après les législations de 1983 qui ont été remportées par l'ANAP sous le leadership d'Özal, il engage son pays dans un mouvement de libéralisation sans précédent. Sur le plan économique il dérègle le marché, ouvre largement son pays aux investissements étrangers et remet en cause le dirigisme hérité du kémalisme par une série de dénationalisations importantes.

revendications de Türk-İş désarticulait, radicalement, le fonctionnement de type patrimonial d'antan des relations professionnelles dans le secteur public. Mais, en revanche, la diminution continue du niveau des salaires réels depuis 1980 engendra la colère des ouvriers syndiqués soit contre le gouvernement soit contre l'administration de la Confédération⁹. De ce fait, Türk-İş, pour la première fois depuis sa fondation, prit une décision au détriment d'un parti politique en 1986 et mena une campagne anti-ANAP (ou anti-Özal) lors des élections organisées cette année-là. Malgré l'attitude de Türk-İş, en assurant une croissance économique de 5.2 % en moyenne, Turgut Özal resta au pouvoir jusqu'en 1991. Mais après avoir connu une défaite pendant les élections municipales de 1989 et face aux mobilisations ouvrières qualifiées de « actions de printemps de 1989 » qui continuèrent pendant toute la période des négociations du contrat collectif de travail, l'ANAP changea de cap et dans les deux dernières années de son gouvernement retourna « avec réticence » à des politiques populistes (Boratav 2003 : 176). C'est ainsi que les revenus réels des ouvriers industriels montrèrent une tendance à l'augmentation jusqu'à la crise économique de 1994.

Plus précisément, les politiques « destructives » propres à la « roll-back » du néolibéralisme furent mises en échec en Turquie comme dans le reste du monde. Les codes du travail en vigueur étaient désormais remis en question car jugés trop rigide par rapport aux contraintes de la réalité. Dans la même période, les organisations patronales firent de plus en plus entendre leurs voix en vue de réclamer un nouveau code du travail plus flexible et plus individualiste (Yeldan 2001, Özdemir et Yücesan Özdemir 2006).

Mais plus important encore, en tant que tendance globale, s'imposait la nécessité de passer à la phase « roll-out » du néolibéralisme laquelle exigeait l'introduction dans le processus de transformation de nouveaux acteurs en dehors du statu quo d'antan.

b. Les nouveaux acteurs des relations professionnelles

Les PME ont représenté, certainement, la dynamique la plus importante de ce processus de changement. Leur développement avait été limité jusque-alors par la structure monopolistique et oligopolistique des marchés dominés par les conglomérats publics et privés depuis la mise en place de la stratégie d'ISI — il en était ainsi, aussi, pendant la phase *roll-back* de la néo-libéralisation—. C'est pourquoi, le patronat des PME n'hésita pas à s'engager dans la transformation néolibérale pour se débarrasser, au plus vite, des contraintes auxquels

⁹ Si l'on prend « 100 » comme base d'indexation du salaire réel de 1963, les salaires réels avaient reculé en 1980 à 85.7 et en 1986 à 57.2. Voir ÇETİK, AKKAYA, *op. cit.* p. 58.

il faisait face depuis les années 1960. C'est ainsi que ce nouveau patronat a simultanément inventé un « *ethos islamique* » conformément au nouvel éthos du développement basé sur la notion de « capital social ». En fait, comme Michael Piore et Charles Sabel le soulignaient en 1984, la « flexibilisation » de la production dans la période post-fordiste entraînait la revitalisation des liens associés avec le passé préindustriel (Piore & Sabel, 1984 : 275). Et, les liens de solidarité communautaire islamique, revitalisés dans des pays dont la majorité de la population est musulmane, servait, à la fois, aux petits ou moyens commerçants pour qu'ils puissent accumuler du capital à une vitesse inédite dans l'économie de plus en plus ouverte aux marchés mondiaux et aux nouveaux prolétaires pour qu'ils puissent se débrouiller dans la vie économique sans perdre l'espoir d'une ascension sociale.

Dans ce climat, un nouvel acteur professionnel, le MÜSİAD (*Müstakil Sanayici ve İş Adamları Derneği / Association des industriels et des hommes d'affaires indépendants*), fondée en 1990 à l'initiative d'un groupe de patrons « musulmans », s'efforçait, depuis plus d'une dizaine d'année, de former un « ethos du travail » basé sur les principes islamiques et de le propager au sein des patrons qui privilégiaient leurs identités religieuses. En ce qui concerne le champ ouvrier, la « refondation » de Hak-İş¹⁰, à son tour, signifiait la venue d'un nouvel acteur dans le domaine des relations professionnelles. Le MÜSİAD, organisation la plus puissante du patronat musulman, et Hak-İş, confédération des syndicats ouvriers de tendance islamique, furent toujours d'accord pour condamner le modèle du développement étatiste de la période d'antan car jugé comme « désencastrée » de la société (Buğra, 2002). Bien qu'elles soient divergentes et, dans une certaine mesure opposées, en ce qui concerne les relations professionnelles, ces deux organisations¹¹ n'envisageront jamais, dans un « esprit du marchand », les opérations de privatisation comme la vente des ressources publiques aux compagnies privées, mais y verront, au contraire, les premiers pas vers une économie mieux intégrée dans la société civile et plus conforme au modèle d'économie islamique réinventée à la lumière de l'exemple du « Marché de Médine ».

Plus précisément, avec l'ouverture de la phase de « roll-out » du néolibéralisme, le patronat culturellement traditionaliste des PME anatoliens remplaça son ancienne attitude

¹⁰ La confédération syndicale de Hak-İş fut fondée en 1976, sous la tutelle du Parti du Salut National (le MSP) de Necmettin Erbakan, par l'union des syndicats indépendants dont les sphères d'activité étaient des régions d'Anatolie à faibles niveaux d'industrialisation et avec un réservoir ouvrier culturellement plutôt conservateur. Après que le MSP fût prohibé au lendemain du coup d'État militaire de 1980, Hak-İş, désormais relativement dégagé de la tutelle de ce parti, mit en cause sa ligne syndicale d'antan. Mais la transformation radicale de cette confédération ouvrière ne fut possible qu'avec l'émergence d'une nouvelle conjoncture dans la période post-1990 (Yazıcı, 1996 : 172).

¹¹ À la différence du MÜSİAD qui préconise un modèle des relations professionnelles de types « paternalistes » propres aux pays de l'Asie du Sud-Est, le Hak-İş se positionne plutôt pour un modèle « associatif et redistributif » inspiré du modèle européen. Voir (BUGRA, 2002).

politique plus tôt « pessimiste » et « morose » face au capitalisme par une nouvelle attitude plus « optimiste » et plus « motivée » ; et, dans le même sens que le patronat conservateur des PME, le syndicalisme des ouvriers, culturellement traditionaliste, subit un changement. Sous la bannière de la notion de « dialogue social », ces nouveaux acteurs envisageaient d'aboutir à une synthèse signifiante et puissante entre les valeurs locales et les principes universels et/ou globaux dus aux politiques néolibérales.

En effet, la recherche de synthèse entre le local et le global par Hak-İş –ainsi que par le MÜSİAD- était tout à fait conforme à la fois aux modèles de développement économique – « moins standardisé » mais « plus encastré » dans la culture locale – proposés depuis la phase de « roll-out » du néolibéralisme par les institutions globales de la gouvernance, et aussi aux nouveaux paradigmes de plus en plus hégémonique dans la pensée sociale reposant sur le « constructivisme », le « pragmatisme » et le « néo-institutionnalisme ». C'est dans l'esprit de produire de nouvelles règles à la fois plus encastrées dans les valeurs locales et intégrées au processus de globalisation que Hak-İş remania son approche syndicale et, qu'ainsi un « syndicalisme du dialogue social » se trouva être concrétisé¹².

La venue au pouvoir du *Parti de la justice et du développement* (AKP) en 2002 n'était pas sans lien avec l'émergence des nouvelles dynamiques sociales dont la composante la plus puissante était la bourgeoisie anatolienne, autrement dit les tigres anatoliens en essor depuis les années 1990. Ayant besoin de la transformation des rapports de force dans le pays, la nouvelle classe capitaliste en ascension et la nouvelle élite conservatrice ont, ainsi, assumé la tâche de diriger le changement institutionnel exigé par le processus de néo-libéralisation.

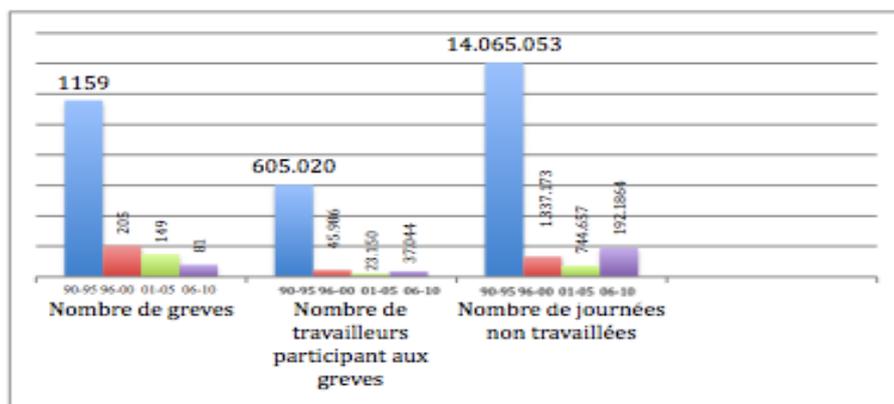
A cette fin, l'une des premières actions du gouvernement de l'AKP a été d'élaborer et d'adopter un nouveau code du travail. Le nouveau Code du travail (loi no. 4857) qui est adopté le 22 mai 2003, envisage de « re-réguler » et de mettre en phase le cadre légal des

¹² La 8^{ème} Assemblée Générale de la confédération Hak-İş, tenue en 1995, atteste, sans doute, d'un tournant quant à la détermination des principes de ce nouveau syndicalisme. Un des articles de Salim Uslu, président de la confédération de 1995 à 2011, publié en 1994 dans la revue officielle de l'organisation et relatif à la question syndicale, est important car il précise le point de départ de ce nouveau courant syndical : à la base des questions sociales, économiques et politiques de la Turquie, constatait Uslu, « se trouve l'esprit tutélaire du système qui est en vigueur depuis 70 ans. En d'autres termes, dans la formation et l'accumulation des questions qui deviennent aujourd'hui des culs-de-sac, nous ne pouvons pas négliger le rôle fondamental de la domination de la bureaucratie militaire et civile qui tient en main le privilège et l'autorité de déterminer le vrai et le faux dans les sphères politiques, sociales et juridiques, dans les sciences, dans les arts et dans la culture, y compris dans le goût vestimentaire, et qui considère les citoyens ou bien les pensées, les croyances et les institutions auxquelles adhèrent certains de ses citoyens, comme des accusés potentiels. C'est cette structure qui, de façon à renverser les revendications qui vont du bas vers le haut, mets en œuvre toutes sortes de réformes et de changements du haut vers le bas par une approche jacobine » (Uslu, 1994 : 96). Selon le point de vue d'Uslu les questions du syndicalisme turc n'étaient pas exemptées de ce système en impasse : « C'est cette approche jacobine de l'intelligentsia bureaucratique militaire et civile qui a instauré la législation syndicale découlant des lois syndicales n° 2821 et n° 2822 et considérant les syndicats comme des unités départementales de la bureaucratie d'État. Si les syndicaux ont une faute – ils en ont sans doute —, cela vient du fait qu'ils renoncent à être des organisations de la société civile et aussi au fait qu'ils consentent à obéir à la tutelle oppressive de la bureaucratie ».

relations de travail et la conception néolibérale pour qui le travail n'est rien d'autre qu'une simple marchandise faisant partie des coûts de production (Özdemir et Yücesan-Özdemir : 317). La nouveauté la plus importante dont est à l'origine cette nouvelle loi, est de reconnaître pour la première fois, l'existence dans la relation de travail, d'obligations et de droits individuels. Plus précisément, à la différence des anciens textes (loi no 3008 et loi no 1475), datant successivement de 1937 et de 1970, dans lesquels étaient définis les droits et les obligations collectifs des parties dans les relations de travail, la nouvelle loi prend pour base ou fondement les droits et les devoirs individuels. Finalement, la nouvelle loi sur les relations de travail, en définissant le « dialogue social » en tant que cadre d'action auquel les acteurs sont tenus de se conformer, participe également à la redéfinition du politiquement légitime en Turquie pour la gestion des relations professionnelles. Le « dialogue social » impose de manière implicite l'existence d'un « intérêt commun », concrètement l'intégration accrue de la Turquie au capitalisme international (Öngün, 2005).

Une autre action du gouvernement de l'AKP, dans cette phase de transformation des rapports de force, consiste à amender la loi relative aux syndicats et celle relative au contrat collectif, à la grève et au lockout, adoptées en 1983. En recourant au dialogue social pour les amendements des lois relatives aux négociations collectives et conformément aux exigences du capitalisme de plus en plus flexible, le gouvernement de l'AKP prévoit ainsi de : (1) supprimer le contrôle autoritaire de l'Etat sur les opérations financières et organisationnelles des syndicats ; (2) abolir la réglementation sur l'obligation d'attester de son adhésion à un syndicat auprès d'un notaire et de remplacer celui-ci par l'adhésion à un quelconque syndicat simplement via internet ; (3) reconnaître le droit des syndicats internationaux à chercher et

Figure 1. Grèves en Turquie entre 1990 et 2010



Source : www.tisk.org.tr

trouver librement des adhérents sur le territoire turc (Akan, 2012). Quant aux négociations collectives, les débats se focalisent, essentiellement, autour de la question de la représentativité syndicale. En effet, selon les lois syndicales de 1983 issues du régime militaire, pour être reconnu comme agent de négociation, un syndicat doit représenter au moins 50% plus un des travailleurs d'une entreprise et 10% de l'ensemble des travailleurs du secteur concerné à l'échelon national. Cette question en cours depuis 2003, reste, en 2012, encore irrésolue malgré la mise en place du « dialogue social » entre les parties. Or, dans un environnement politico-économique dans lequel le néolibéralisme est devenu de plus en plus marqué ou présent et dans lequel le taux de syndicalisation avait déjà chuté jusqu'à atteindre le taux 5 %, aucun de ces amendements visant, formellement, à rendre plus démocratique et plus juste les relations professionnelles n'ont guère eu de conséquences significatives sur les rapports de force entre les acteurs professionnelles. Autrement dit, la différence de vitesse entre le processus de néo-libéralisation des marchés, y compris celle du marché du travail, et le processus de réglementation légale des relations professionnelles, a inévitablement entraîné le développement de conditions de travail au détriment des ouvriers et de ses organisations.

Plus important encore, le consensus crée autour de la notion de « dialogue social » a permis de recueillir le consentement des syndicats ouvriers à ce processus dont les résultats endommagent, manifestement, leurs propres pouvoir d'action dans les relations professionnelles (Voir Figure 1).

c. Les nouveaux positionnements des acteurs traditionnels des relations professionnelles

En ce qui concerne les attitudes des anciens acteurs des relations professionnelles, l'intervention militaire du 28 février 1997 marque assurément un tournant. Car cette intervention –dite postmoderne- qui donne lieu au renversement du gouvernement de coalition élu, a radicalement modifié l'équilibre des rapports de force dans le pays. Après cette intervention, non seulement les « syndicats ennemis » au sein de la Türk-İş mais aussi les « forces sociales ennemies » des années 1970 et 1980 firent alliance : les confédérations syndicales telles que le DİSK et Türk-İş déclarèrent leurs soutiens communs à cette intervention militaire conjointement avec le TÜSIAD, organisation patronale qui étaient qualifiés autrefois de la part du syndicalisme de contestations de « *club d'une poignée des holdings capitalistes compradores* », ainsi qu'avec le TESK (*Confédération des commerçants et artisans de Turquie*) et le TOBB (*Union des chambres de commerce, d'industrie, de commerce maritime et des bourses de marchandises de Turquie*).

Toutes ces organisations professionnelles s'unirent apparemment sur un axe idéologico-politique dit « gauche du centre » dont les deux caractéristiques avaient déjà été définies par İsmet İnönü en 1965 : l'étatisme et le laïcisme. Toutefois cet axe idéologico-politique était, aussi, l'expression d'un front établi pour défendre le mode de régulation des relations professionnelles basées sur le « corporatisme inégalitaire » d'antan face à la montée des revendications des nouvelles forces sociales faisant surface notamment dans la phase de « roll-out » du néolibéralisme. Car de même que les grands conglomérats industriels étaient désormais encerclés par les « tigres anatoliens » -les PME de l'Anatolie centrale- en plein essor et déjà intégrées à travers des réseaux aux marchés mondiaux, les ouvriers industriels qualifiés et syndiqués étaient, à leurs tours, entourés par une masse ouvrière embauchée majoritairement dans des PME et des industries intensives en travail dans des conditions distinctement précaires. Ainsi, au cœur de cette coalition tripartite se trouvait l'armée en tant qu'auteur de l'intervention du 28 février et la haute bureaucratie civile dont le pilier juridique sera le plus important allié des syndicats ouvriers pendant leurs luttes anti-privatisation.

Dans ce cadre, afin de mieux saisir la modification des rapports de force et les prises de position des nouveaux et anciens acteurs des relations professionnelles, au-delà des frontières

de classe, il semble nécessaire d'exposer et d'examiner avec soin quelques cas de privatisation, dont ceux de TÜPRAŞ et ERDEMİR (İSDEMİR).

2. Les privatisations de TÜPRAŞ et ERDEMİR (İSDEMİR) et les attitudes des acteurs professionnels

Où que ce soit dans le monde les privatisations donnent toujours lieu à des polarisations idéologiques et politiques : la question des privatisations – ainsi que celle des « nationalisations » —, représente, tout au long de l'histoire du capitalisme, pour reprendre l'expression de Heidrun Abromeit, « le football de la politique » (Abromeit, 1986) où les principaux « adversaires » changent de place selon le temps et le lieu, plus particulièrement selon la position conjoncturellement occupée par l'acteur concerné dans les rapports de pouvoir. Il existe, ainsi, des exemples d'interruption des processus de privatisations par des partis d'opposition de « droite » alors que leurs agendas politiques les prévoient, ou encore des processus exécutées, parfois avec détermination, par des partis de « gauche » dont les lignes d'action, traditionnellement, ne les incluent pas.

Malgré tous ces va-et-vient — et, parfois, en engendrant des actes de pillages des richesses à travers des « privatisations à la russe » surtout dans des pays postsocialistes en transition¹³ —, la dénationalisation des entreprises publiques s'est, en grande partie, accomplie partout dans le monde entre les années 1985 et 2000.

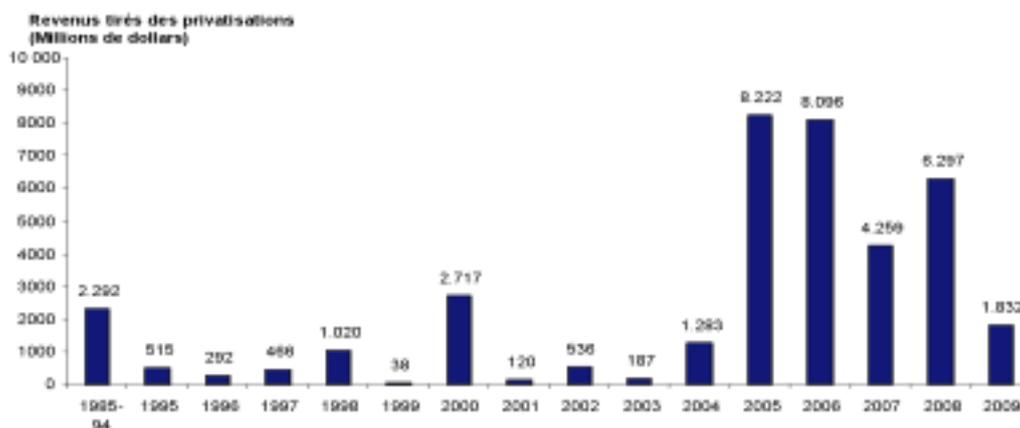
Quant à la Turquie, à l'inverse de la tendance globale, ce n'est qu'à partir de l'an 2000 qu'eurent réellement lieu les privatisations de grandes entreprises publiques dites « stratégiques ». Autrement dit, bien qu'avant cette date, il existât un mouvement de dénationalisation des entreprises publiques à petite ou moyenne échelle dans des secteurs tels que le ciment ou le textile ainsi que les ports et les centrales électriques et qu'une nouvelle fraction patronale « quasi mafieuse » s'épanouit durant cette période grâce aux privatisations, pour ainsi dire, « à la russe », il serait faux de parler d'un processus de privatisation d'envergure avant le tournant des années 2000.

Il faut cependant préciser, également, que, même après 2000, les privatisations prévues ne se déroulèrent pas sans heurts : les motifs ayant conduit à les retarder pendant 14 ans

¹³ Mais il est évident que les pillages et les corruptions dus aux opérations de privatisation ont aussi été à l'ordre du jour des pays occidentaux dits développés. Ainsi que le souligne David Hall il y eut, en Grande-Bretagne, seulement pour l'année 1996, 130 procès intentés contre des politiciens pour fraude dans le secteur public –apparues surtout lors des privatisations. Cette situation est considérée, notamment, comme une des plus importantes raisons à l'origine de la défaite des conservateurs aux législatives de 1997. Simultanément, en France ont eu lieu –et ont lieu encore- de nombreux procès pour corruption liées aux opérations de « délégation » du service public local aux sociétés privées (Hall, 1999).

n'ayant pas alors disparus. C'est pourquoi, en examinant de plus près le déroulement de la procédure de privatisation à travers quelques exemples concrets, il sera plus aisé de saisir les enjeux des conflits qui opposent tout d'abord les fractions des couches dominantes du pays, puis le reste de la société. Pour avancer dans l'analyse, il faut donc prendre en considération les privatisations mises en œuvres pendant la période du gouvernement de l'AKP, puisque 72,2 % de la somme totale des gains suites aux privatisations, c'est-à-dire 24,6 milliards de dollars, furent obtenus entre les années 2005 et 2008 sous la direction de ce parti dont la ligne idéologico-politique fait toujours l'objet de controverses autant en Turquie que dans le reste du monde (Voir Figure 2).

Figure 2 : Privatisations en Turquie (1985-2009)



a. La privatisation de Tüpraş

La première adjudication pour la « vente en bloc » des 65,76 % des actions publiques de *Tüpraş*, septième raffinerie européenne, possédant quatre sites de raffinage, tous localisés en Turquie, a eu lieu le 13 janvier 2004.

Parmi deux consortiums, celui de *Zorlu-Tafnet* (*Efremov Kautschuk GMBH*), qui proposa une offre de 1 302 millions de dollars – contre la proposition de 1 216 millions de dollars du *Groupe d'entreprise d'Anadolu* - emporta l'adjudication. Le partenaire turc de *Tafnet*, sixième compagnie pétrolière russe, était *Zorlu Holding*, ancienne société commerciale de textile fondée en 1953. *Zorlu Holding* était considéré comme un des plus puissants « tigres anatoliens »¹⁴ dont la caractéristique était de s'être développé, surtout après les années 1980, lorsque la Turquie a changé de stratégie de développement industriel en substituant le modèle

¹⁴ Les « tigres anatoliens », par analogie avec les tigres asiatiques, dont la plupart sont issus de la région centrale économiquement la plus pauvre et culturellement la plus conservatrice, du moins jusqu'aux 1980, de Turquie, sont composés d'industriels et de commerçants remarquables par leurs activités d'exportation sur le marché européen et mondial.

orienté vers l'exportation au modèle de l'ISI. Mais, le trait le plus distinctif du conglomérat était d'avoir des liens étroits avec l'AKP, alors au gouvernement.

Malgré que la vente des participations publiques de *Tüpraş* au consortium concerné fit l'objet de confirmations successives par deux institutions néolibérales — c'est-à-dire de l'*Administration de privatisation* et du *Conseil de concurrence*-, l'achèvement du processus fut perturbé par le procès intenté par le syndicat ouvrier Petrol-İş, majoritaire dans l'entreprise.

Les principaux arguments soulevés par le syndicat ouvrier auprès du Tribunal administratif d'Ankara, consistaient en l'incompatibilité de l'opération de vente avec « l'intérêt public » et avec l'ensemble des objectifs spéciaux fixé « par la loi de privatisation N° 4046 », c'est-à-dire (a) d'augmenter la production, l'efficacité et la croissance économiques et (b) de réduire le support financier fourni aux « entreprises économiques publiques » par le Trésor. Mais, le dossier incluait aussi des arguments relatifs aux « irrégularités formelles » du processus d'adjudication.

Du fait des irrégularités formelles, le *Tribunal administratif d'Ankara* décida, d'abord, de suspendre l'exécution dudit processus, puis prononça l'annulation de la vente. Le *Conseil d'Etat, enfin quant à lui*, rejettera définitivement, en juin 2004, le pourvoi en cassation formé par l'*Administration de Privatisation*. Le syndicat ouvrier – Petrol-İş — et le pouvoir juridique jouèrent, ainsi qu'en atteste ce cas, un rôle décisif dans l'annulation de la première adjudication, datant de 2004, de *Tüpraş*.

Suite à l'échec de la première adjudication pour la « vente en bloc » des 65,76 % des actions publiques de *Tüpraş*, l'*Administration de Privatisation* décida de réduire la proportion des actions ouvertes à la prochaine « vente en bloc » et de mettre 14,76 % des titres de *Tüpraş* en bourse par le moyen de l'offre public de vente¹⁵.

La seconde adjudication de *Tüpraş* eut lieu, le 12 septembre 2005, avec la participation de neuf investisseurs. Malgré son échec lors de la première adjudication de *Tüpraş* suite à la décision du Conseil d'Etat, *Zorlu Holding* était encore un des candidats à l'enchère, avec son

¹⁵ Cette offre publique de vente en date du 3 mars 2005 – c'est-à-dire six mois avant la seconde adjudication du *Tüpraş* — fit, elle aussi, l'objet d'un recours devant le juge administratif par le syndicat Petrol-İş. Ce procès occupa l'actualité, en raison de la présumée irrégularité du fonctionnement du processus de l'offre publique et de la personnalité contestée de l'investisseur qui obtint les titres en question. Car l'annonce officielle de l'offre publique fut faite par l'*Administration de Privatisation* que le 1er mars, c'est-à-dire deux jours avant l'opération, mais il fut découvert, plus tard, que la société de courtage (Global Menkul Değerler [*Global Securities*]) qui était mandatée pour l'offre publique, et l'investisseur israélien (Sami Ofer) qui acheta les titres offerts, étaient au courant de cette offre depuis des mois. Le patron de la société de courtage Global Securities, Mehmet Kutman était connu pour entretenir des relations étroites avec les dirigeants de l'AKP. D'autre part, le premier milliardaire en dollar d'Israël en 2008 selon le classement du magasin Forbes, Sami Ofer bénéficia d'une plus-value (variant selon les différentes estimations entre 400 et 750 millions de dollars) en raison de l'augmentation de la valeur des titres de *Tüpraş*, six mois plus tard du fait du nouveau prix établi lors de la vente en bloc de 51 % des actions de l'entreprise lors de la seconde adjudication.

nouveau partenaire polonais PKN Orlen SA. Or, ce consortium fut éliminé cette fois dès le premier tour. Ayant déjà obtenu le *POAŞ* lors d'une adjudication en 2000, *Doğan Holding* participa à l'enchère sous le nom de *Partenariat Commerciale de Petrol Ofisi* avec son associé *Partenariat Commerciale de Tüpraş Aquisition* dirigé par la famille Ofer, détentrice de 14,76 % des titres de *Tüpraş* depuis l'offre publique de vente. En outre, la *OYAK Holding* de l'armée se présenta au concours au motif d'empêcher « *la cession des valeurs stratégiques aux étrangers* »¹⁶. Mais, la seconde adjudication fut emportée par le consortium de *Koç-Shell* : le taux de participation des partenaires au consortium étaient successivement de 90 % pour le *Groupe Koç* (*Koç Holding* 80 %, *Aygaz* 7 %, *Opet* 3 %) et 10 % pour *Shell* (*Shell Overseas* 9.9 %, *The Shell Co. Of Turkey* 0.1 %).

Ce qui est intéressant dans cette seconde adjudication, est le débat qui la précéda à propos de « *la vente des entreprises publiques stratégiques aux étrangers* » et qui se déroula dans les médias jusqu'au jour de l'enchère. Dans le contexte spécifique de l'adjudication de *Tüpraş*, parmi les neuf candidats, le *Groupe Koç*, *OYAK Holding* et *Doğan Holding* étaient relativement privilégiés, et considérés comme des candidats « corrects » par les tenants de la vente aux « capitalistes nationaux » tel que le quotidien *Cumhuriyet* a la ligne éditoriale de tendance dirigiste. Surtout à la suite de l'adjudication de *Tüpraş*, les médias du groupe *Doğan* prirent, à leurs tours, part à la campagne anti-AKP, mais en portant moins le discours nationaliste problématisant la vente des entreprises stratégiques aux étrangers que sur la fraude et la corruption politique.

Toutefois, l'aspect le plus notable de cette campagne menée par *Doğan Media Group* était qu'elle ciblait les relations entre le gouvernement de l'AKP et la famille *Ofer*. En d'autres termes, *Doğan Holding* s'attaquait au gouvernement AKP en mettant en accusation ses relations avec un groupe qui n'était autre que son ancien partenaire lors de l'adjudication de *Tüpraş*, c'est-à-dire avec la famille *Ofer*. Mais bien évidemment, la vente des 51 % des actions de *Tüpraş* à *Koç Holding* – avec qui *Doğan Holding* entretenait des relations étroites – resta toujours épargnée par les critiques lancées par les médias du groupe *Doğan Holding*.

Quant au processus de vente, le syndicat *Petrol-İş* déposa, encore une fois, une demande auprès de la 13^{ème} chambre du Conseil d'Etat afin d'obtenir la suspension de la procédure de privatisation. Après le rejet de cette demande par le Conseil d'Etat, le syndicat ouvrier forma un pourvoi en cassation auprès de l'*Assemblée générale des sections du contentieux administratif*. Cette assemblée suprême du Conseil d'Etat, en révisant le jugement de la 13^{ème}

¹⁶ “Oyak’ı Kaptırmayacak”, *Cumhuriyet*, (2005, le 8 septembre), p.1.

chambre, décida, le 1^{er} mars 2006, de suspendre la vente de Tüpraş au groupe Koç-Shell. Suite à cette décision juridique d'arrêt de la cession des titres publics de Tüpraş au groupe Koç-Shell, le syndicat Petrol-İş se mit à attendre le retrait des dirigeants du groupe Koç-Shell de la direction de Tüpraş. Mais, ce fut en vain. La décision finale appartenait, en effet, au pouvoir exécutif, c'est-à-dire au *Haut conseil de la privatisation* lequel demanda, encore une fois, au Conseil d'Etat de se prononcer sur le fondement juridique de l'opération de privatisation en question. La 13^{ème} chambre du *Conseil d'Etat* confirma, de nouveau, sa décision de rejet en soulignant, cette fois, que l'opération était conforme aux lois. Sur ce, le syndicat Petrol-İş saisit de nouveau l'*Assemblée générale des sections du contentieux administratif*. Mais, à la différence de sa précédente décision, l'Assemblée générale ayant confirmé la décision de la 13^{ème} chambre du *Conseil d'Etat*, il ne restait plus d'obstacle à la privatisation de Tüpraş. Bien que le motif « juridique » qui conduisit l'*Assemblée générale des sections du contentieux administratif* a changé d'avis, dans l'intervalle entre les deux recours, ne fut jamais connu, il était manifeste, désormais, que la plus grande entreprise publique de Turquie passait sous le contrôle de Koç Holding, groupe créé par Vehbi Koç en 1920, et donc, du même âge que la bureaucratie d'Ankara et qui ne fut évidemment pas considéré par cette dernière comme un « faux » candidat pour Tüpraş.

Lors du conflit autour de la privatisation de Tüpraş, deux discours s'opposèrent et vont affecter le climat politique du pays : le premier avait été prononcé par les ouvriers syndiqués de Tüpraş et se résumait ainsi : « *Tüpraş est la patrie, la patrie n'est pas à vendre !* » et « *AKP, le traître !* »¹⁷; le second consistait en l'allocution du Premier ministre, Tayyip Erdoğan, devant les membres de l'*Union des constructeurs* : « *Le Conseil d'Etat dresse des obstacles devant nous. Nous nous battons contre l'oligarchie bureaucratique. Soit nous surmonterons ces obstacles, soit nous avancerons avec ceux qui nous comprennent* »¹⁸.

Il s'agit de deux discours importants dans la mesure où durant la période 2005 – 2007, en ce qui concerne surtout les thèmes économiques, la polarisation politique des citoyens – ou bien, au sens schmittien du terme, la distinction ami-ennemi— en Turquie s'est formée sous l'effet de cette dualité : pour les uns, l'ennemi était l'AKP, car accusé de trahir la patrie en soutenant le retrait de l'Etat conformément aux attentes « des puissances étrangères », et, pour les autres, l'ennemi était l'« oligarchie bureaucratique », car faisant obstacle au développement du bien-être du peuple afin de préserver ses privilèges d'autrefois.

¹⁷ LEVENTOGLU Ö., TEMIZKAN S. En büyük satış [En ligne]. *Birgün*, (2005, le 13 septembre). Disponible sur: http://www.birgun.net/worker_index.php?news_code=1126561077&year=2005&month=09&day=13

¹⁸ 'Bürokratik Oligarşi' [En ligne], *Milliyet*, (2006, le 6 avril). Disponible sur: <http://www.milliyet.com.tr/buokratik-oligarsi/siyaset/haberdetayarsiv/07.02.2010/152378/default.htm?ver=41>

b. La privatisation d'Erdemir et l'attitude de Türk-Metal

La privatisation d'Erdemir (Société Anonyme des usines de fer et d'acier d'Ereğli) revint à l'ordre du jour dans le sillage des débats se focalisant autour de la dualité de traître/héro, ainsi que celle de national/étranger.

L'adjudication des 46.12 % des actions d'*Erdemir* eut lieu, le 4 octobre 2005, avec la participation de six investisseurs dans le climat idéologique décrit ci-dessus. Les géants de la sidérurgie au plan international, tels que *Mital* et *Arcelor* qui avaient candidatés, se retirèrent des enchères dès les premiers tours de l'adjudication. Les deux groupes qui se confrontèrent, dans la dernière étape du concours, étaient l'*Ataer Holding* du *Groupe OYAK* et le Partenariat commercial d'Ereğli, créé à l'initiative du *TOBB* (l'Union des Chambres et des Bourses de Turquie). Enfin, après que le *Partenariat commercial d'Ereğli* dû quitter les enchères devant l'offre de 2.77 milliards de dollars faite par l'*Ataer Holding*, l'adjudication se termina par « la victoire » de la mutuelle de l'armée.

Les paroles prononcées par Coşkun Ulusoy, directeur général de l'OYAK, quelques instants après l'adjudication, reflétaient bien la motivation de son groupe : « *Une mère, dont j'ai oublié le nom, avait-il dit, avait écrit, dans la lettre qu'elle nous avait adressée ceci : 'Je vous envoie le titre de propriété de ma maison, pourvu que vous achetiez Erdemir' »*¹⁹. Quant à Rifat Hisarcıklıoğlu, président du TOBB n'ayant pas remporté l'enchère en question, il disait, à son tour: « *Quel bonheur que Erdemir soit resté dans les mains d'une société turque ! (...) Aucun autre drapeau que le drapeau national turc ne flottera à Erdemir. Cette nation est très grande »*²⁰.

Mais ce qui était le plus intéressant dans cette opération de privatisation, était le changement d'attitude, avant et après la vente, du syndicat *Türk-Metal*, affilié à la confédération *Türk-İş*, qui avait une position majoritaire dans les installations de Erdemir à Ereğli. Bien qu'étant à l'origine de la première action en justice dirigée contre le procédure d'adjudication à l'annonce par le gouvernement de l'inscription de Erdemir dans l'agenda de privatisation, le syndicat *Türk-Metal* changea de ton après la vente de l'entreprise publique au Groupe OYAK. Les termes utilisés par İlhami Erdoğan, président de la branche d'Ereğli du syndicat concerné, juste après avoir pris connaissance du résultat de la vente attestent de manière significative de ce revirement : « *Nous sommes consolés par le fait que le gagnant de*

¹⁹ 'Erdemir Oyak'ın' [En ligne], *Star* (2005, le 5 octobre). Disponible sur: <http://www.stargazete.com/ekonomi/erdemir-oyakin-40799.htm>

²⁰ *Ibid.*

l'adjudication soit une institution nationale. Nous sommes tous soulagés par ce résultat »²¹. Les propos du même syndicaliste après la visite à l'OYAK de Lakshmi Mittal, détenteur du Mittal Steel, afin de négocier les conditions de partenariat, vont dans le même sens : « Cela ne nous fait rien, qu'OYAK trouve un partenaire adjoint, du moment qu'il ne quitte pas le volant. L'ouvrier de Erdemir a d'abord confiance en son syndicat, puis après en son employeur »²².

En effet, à la différence de la privatisation de *Türk Telekom*²³ qui avait fait l'objet de 17 procès intentés par diverses organisations professionnelles afin d'annuler la vente, dans le cas d'Erdemir, seule la *Chambre d'ingénieurs en mécanique* (MMO) déposa des recours auprès du Conseil d'Etat pour que soit prononcée l'annulation de la cession de l'installation sidérurgique à l'*Ataer Holding*. Alors que la 13^{ème} chambre du Conseil d'Etat avait statué, dans un premier temps, qu'il existait une non-conformité formelle avec la décision de confirmation prise par le Conseil de concurrence, le *Conseil d'Etat* et l'*Assemblée générale des sections du contentieux administratif* décidèrent finalement de rejeter le recours en annulation dirigé contre la privatisation en question.

c. La privatisation d'Erdemir et l'attitude de Çelik-İş

Pendant la privatisation de *Erdemir*, l'attitude adoptée par le syndicat Çelik-İş, représentatif de la branche *İsdemir* de l'entreprise sidérurgique en question mérite, sans doute, une attention particulière puisqu'elle se distingue clairement de celle de Türk-Metal. Öz Çelik-İş (depuis 2002, Çelik-İş) ne s'opposa jamais en bloc à la privatisation de *İsdemir* quand cela vint à l'ordre du jour en 1998. Le président du syndicat, Feridun Tankut, affirma à l'époque que « *en tant que syndicat, nous n'allons pas faire obstacle à la privatisation de İsdemir. Nous ne permettrons pas à nos amis ouvriers de descendre dans la rue. Mais si vous n'y ferez pas d'investissement, laissez venir ceux qui en feront. Ce qui nous intéresse, ce n'est pas l'identité du patron de l'usine, mais c'est la survie de l'usine et le gagne-pain du travailleur* ».

²¹ 'Oyak bizi teselli etti, yüreğimize su serpti' [En ligne], *Kdz. Ereğli Demokrat* (2005, le 7 octobre). Disponible sur: http://www.ereglidtv.net/arsivsite/haber/haber_ayrinti.asp?haber_no=11079

²² 'Kız isteyene kapı kapatılmaz' [En ligne], *Kdz. Ereğli Demokrat* (2005, le 17 octobre). Disponible sur: http://www.ereglidtv.net/arsivsite/haber/haber_ayrinti.asp?haber_no=11270

²³ L'adjudication de *Türk Telekom*, en 2005, concernait les 55 % de la participation publique de la société. Cette enchère a été emportée par Öger Telecom avec une offre de 6 650 milliards de dollars. L'opération de cession de *Türk Telekom* à Öger Telecom se termina 4,5 mois après la date de réalisation de l'adjudication, mais sans pour autant mettre fin aux discordes nées de cette privatisation. L'identité «saoudite» de l'Öger Telecom a été remise en question, violemment, par le front anti-privatisation et, il est clair que l'identité nationale de cette société a sans doute joué un rôle en cela car propice à une opposition sur le plan symbolique par le nationalisme kémaliste « arabophobe » et donnant lieu parfois au mépris de l'« islam arabe ».

En fait, contrairement aux autres courants syndicaux implantés dans le pays, Çelik-İş, en considérant *a priori* la mise en œuvre des privatisations comme une nécessité ou bien comme un phénomène irréversible– ou encore, en favorisant, semble-t-il, tacitement le retrait de l'Etat de la sphère économique-, a poursuivi une ligne syndicale qui vise à maximiser les gains ouvriers en se transformant en un acteur du « dialogue social ». C'est dans cet esprit que le syndicat fonda un consortium en 1999 avec la participation des organisations non gouvernementales d'Iskenderun et déclara la candidature de ce consortium pour la privatisation de İsdemir.

Cette démarche positive permit ainsi au syndicat de pouvoir négocier avec l'autorité publique les conditions de la privatisation. Lors des négociations, Öz Çelik-İş soumit quatre conditions nécessaires au consentement dudit syndicat au processus de privatisation : (a) l'obtention de la protection de l'emploi de tous les travailleurs et la sauvegarde de leurs droits essentiels ; (b) la suppression de l'activité de sous-traitance dans la nouvelle structure de l'entreprise et le passage des travailleurs sous-traitants à un statut stable ; (c) la cession, sans frais, de 11 % des actions de İsdemir aux ouvriers ; (d) la réalisation des investissements de base nécessaires pour la fabrication du produit plat d'acier et pour la continuité de la production.

L'attitude coopérative du syndicat fut considérée comme une « trahison à la lutte ouvrière » dans les milieux syndicaux et la stratégie adoptée par le syndicat comme celle d'un « suppôt du capital ». Il est certain, qu'en tant qu'affilié à Hak-İş, Çelik-İş favorisait moins l'Etat que le capital privé comme employeur capitaliste. Mais tous ces commentaires sur ce courant syndical se trouvaient être limités car incapables de saisir suffisamment, me semble-t-il, que la confédération concernée parlait de la réalité concrète des nouveaux prolétaires qui n'avaient aucun intérêt immédiat à défendre la survie des entreprises publiques en tant que telles.

En élaborant ses stratégies, ce courant syndical adoptait, comme point de repère, la condition de travail de plus en plus précaire de la majorité du monde ouvrier et non la condition ouvrière pour ainsi dire mieux protégés. Par exemple, en introduisant parmi les clauses proposées à l'autorité publique celle relative à « la suppression du travail en sous-traitance dans la nouvelle structure de l'entreprise », Çelik-İş s'est rallié le soutien de milliers d'ouvrier sous-traitant embauchés dans des conditions de précarité au sein de İsdemir.

Les remarques de Turan Fevzi Kazıcı, un des ouvriers licenciés de İsdemir en 2002, permettent d'exposer, clairement, les deux conséquences contradictoires de cette stratégie qui varie suivant la qualification et le statut de chaque ouvrier : « *Le chiffre du personnel de*

l'entreprise qui était de 10.657 en 2002, a diminué aujourd'hui à presque 6 000. (...) Les licenciements continuent sans arrêt, même à présent. Les ouvriers ont été licenciés pour des prétextes accessoires tels que « vous n'êtes pas conforme à la tâche proposée » ou bien « votre performance est insuffisante ». Les ouvriers qui sont licenciés, travaillaient tous dans cette entreprise depuis au moins 15 ans. Ils étaient à la fois qualifiés et expérimentés. Le syndicat Öz-Çelik a une grande responsabilité dans ces licenciements. Il n'a jamais protégé ses membres »²⁴. De fait, de la même manière que ceux qui furent licenciés par l'administration de l'entreprise, un grand nombre d'ouvriers avec une grande ancienneté furent mis en retraite, en bénéficiant d'indemnités de licenciement après la privatisation. Pour ceux qui décidèrent de rester dans l'usine, leurs revenus mensuels furent réduits de presque 40 %.

Quant aux ouvriers qui sont passés du statut de sous-traitant à un statut plus stable après la privatisation, la situation était largement différente. Un ancien ouvrier sous-traitant interprète le changement de la sorte : « J'y travaillais depuis 2000, en tant qu'attaché à l'entreprise sous-traitante. Notre condition de travail était insupportable. Nous n'avions pas de congé et nous ne pouvions non plus percevoir nos salaires à l'heure. Oui, un sous est un sous, et on en gagnait très peu. Après être passé à un statut stable, je peux dire que ma situation est devenue plus décente. Notre syndicat a contribué pour beaucoup à ce changement de statut. Maintenant, je gagne plus, j'ai des jours de congé. Je sais que la situation était mieux avant la privatisation pour ceux qui avaient un statut stable. Mais pour moi le passé est passé. Je préfère comparer ma situation actuelle avec les conditions de travail qui existent à l'extérieur. Et je vois que ma situation n'est pas mal, ni par rapport à l'extérieur ni par rapport au passé. »²⁵

Enfin, un autre pilier de cette même stratégie élaborée par le syndicalisme du dialogue social était d'introduire dans le processus de privatisation les pans de la population qui n'avaient pu jouir des gains du corporatisme inégalitaire propre au modèle de l'ISI en Turquie. Dès que la privatisation venait à l'ordre du jour, en construisant des partenariats avec la participation des industriels et des commerçants, dont la majorité est composée des patrons de PME, ainsi que des représentants de la communauté locale, Çelik-İş pouvait transformer la question de la privatisation de l'entreprise publique en un projet de développement local. En revanche, dans la majorité des cas de privatisation, s'il n'y eut pas

²⁴ '2002'den 2008'e ISDEMİR AS'nin geldiği durumun son özeti' [En ligne], *Evrensel* (2008, le 11 avril). Disponible sur : http://www.evrensel.net/haber.php?haber_id=28780. [Consulté le 30 octobre 2008].

²⁵ Entretien réalisé le 17 juin 2006 à Isdemir. (C. ÖZATALAY, 2010 : 142).

de fermeture d'installation industrielle publique, les politiques anti-privatisations des syndicats demeuraient généralement isolées de l'appui de la communauté locale. Par conséquent, les privatisations de *Tüpraş* et de *Erdemir* montrent que, allant de pair avec l'éclatement du monde ouvrier, il existe trois discours et attitudes syndicales face à la privatisation et en particulier, face au néolibéralisme en générale : (a) la posture « contre la privatisation » dans la mesure où les privatisations se concluent par la cession des entreprises publiques aux groupes privés « non-nationaux » et/ou controversés ; (b) la posture « contre la privatisation » sans condition et sans réserve ; et enfin (c) la posture « pour la privatisation » sous condition qu'elle n'exclue pas l'initiative, la volonté et, enfin, les intérêts des ouvriers.

D'une part, l'attitude, pendant la privatisation d'*Erdemir*, du syndicat *Türk Metal*, successeur de la tradition du syndicalisme d'Etat, est typique du premier positionnement : d'abord, la résistance contre la privatisation de l'entreprise publique jusqu'au jour de l'adjudication, puis l'agrément après la vente à OYAK, la mutuelle de l'armée. D'autre part, le syndicat *Petrol-İş*, successeur de la tradition de contestation, faisant preuve d'une attitude rigide, tout au long des privatisations des entreprises publiques (*PO*, *Tupras*, *Petkim*, etc.), quel que soit le résultat de l'adjudication, représente l'archétype de la deuxième sorte de posture. Et enfin, le comportement coopératif lors du processus de privatisation adopté à *İsdemir* par le syndicat *Çelik-İş*, témoignant, par excellence, du syndicalisme du dialogue social ou du syndicalisme pragmatique, désigne quant à lui le modèle de référence permettant de préciser les traits de la troisième démarche syndicale qui devient de plus en plus hégémonique de nos jours.

Du point de vue des effets des privatisations, il n'existe pas de grand changement en termes de rapports de force dans la mesure où la tentative de créer une polarisation idéologico-politique, dans le sillage des controverses autour du thème d'« offre des richesses 'nationales' aux étrangers », avait atteint son objectif : ainsi, parmi les 34 entreprises publiques privatisées tout au long de l'année 2005, 33 ont été achetées par des consortiums dominés entièrement ou majoritairement par des compagnies dites « domestiques », « ancrées » et « fiables » de la République²⁶. (Voir Tableau 2).

²⁶ 'Özelleştirmede yerli sermaye damgası' [En ligne], *NTVMSNBC* (2005, le 7 novembre). Disponible sur: <http://arsiv.ntvmsnbc.com/news/348333.asp>

Titre de l'entreprise publique et secteur d'activité	Méthode de privatisation	Taux des participations publiques vendues	Nouveau possesseur des participations publiques vendues	Candidats éliminés après la vente par les interventions juridiques ou gouvernementales	Date
PETROL OFİSİ (Premier distributeur local de carburants du pays)	Vente en bloc	67,5 %	İŞ-DOĞAN A.Ş. (Consortium établi par İş Bankası et Doğan Holding) (Capital domestique)	GARIPOĞLU HOLDING (Groupe ayant des rapports fermes avec « la bande de Susurluk ») (Annulation de la vente en bloc en 1998)	1998-2002
TÜPRAŞ (Raffinerie de pétrole)	Vente en bloc	81,65 %	ENERJİ YAT. A.Ş. (Consortium établi par Koç Holding 90% et SHELL 10%) (Capital majoritairement domestique)	ZORLU-TAFNET (Consortium établi par le groupe russe Tafnet et la société turque Zorlu Holding, connu pour ses rapports étroits avec l'AKP) (Annulation de la vente en bloc en 2004)	2000-2006
PETKİM (Pétrochimie)	Vente en bloc et vente des actions publiques	85 %	SOCAR&TURCAS INJAS OGG (Capital étranger)	STANDARD KIMYA (Groupe UZAN, dont le PDG, Cem Uzan, avait proclamé la guerre contre les gouvernements post-ANAP) (Annulation de la vente en bloc en 2003)	2002-2008
TURKISH AIRLINES	Offre public d'actions	51 %	Multiplés	-	2003-2007
TEKEL (Produits alcoolisés et du tabac)	Vente des actions publiques et vente internationale		BAT TOBACCO et de nombreux actionnaires domestiques et étrangers. (Capital majoritairement étranger)	-	2003-2009
TÜRK TELEKOM (Télécommunication)	Vente en bloc	70 %	OGER TELECOM (Oger Telekom est une société saoudite, dont le fondateur est Rafiq Hariri, ancien premier ministre libanais assassiné) (Capital étranger)	-	2005-2008
ERDEMİR	Vente en bloc	46,12 %	ATAER HOLDING (Participation d'OYAK, mutuelle des forces armées) (Capital domestique)	-	2006

En d'autres termes, les entreprises publiques, qualifiées de stratégiques, sont achetées par des sociétés nationales telles que Koç Holding, İş Bankası, Doğan Holding, OYAK, etc... qui œuvraient, apparemment, pour la sauvegarde de la structure monopolistique des marchés et la domination de la haute bureaucratie civile et militaire de l'Etat. Seules les privatisations de Türk Telekom et de TEKEL représentaient des exceptions dans ce tableau, et furent proclamées par les défenseurs du statu quo, soit comme preuve de la « trahison à la patrie » soit comme preuve de la « corruption gouvernementale ».

Conclusion

Il a fallu attendre, en Turquie, à peu près deux décennies pour que le processus de néo-libéralisation ait des impacts décisifs sur la structure du pouvoir. Les transitions dues au processus de néo-libéralisation ne sont pas apparues immédiatement suite au coup d'Etat de 1980 comme il est généralement prétendu, mais, au contraire, une telle influence ne se fait sentir qu'à partir des dernières années de la décennie 1990 et, plus particulièrement, tout au long des années 2000 où le néo-libéralisme, lui aussi, connaît un tournant dans son évolution.

Ce changement, qui exigeait, à la fois, la restructuration des relations professionnelles et la prise de position des acteurs professionnels, fut donc le corollaire de leurs situations vis-à-vis de la transformation en question. Plus précisément, les acteurs professionnels apportèrent leurs soutiens au changement néolibéral à mesure que ce dernier renforça leurs places dans les rapports de pouvoir et inversement.

C'est ainsi que, durant le processus de néo-libéralisation, les représentants des courants syndicaux, voire celui du syndicalisme d'Etat (par exemple Türk-İş/Türk-Metal) et celui du syndicalisme de contestation (par exemple Türk-İş/Petrol-İş) qui en tant qu'adversaires s'affrontèrent violemment pendant les années 1970, devinrent, par la suite, des alliés autant contre les politiques néolibérales du gouvernement AKP que contre le courant syndical du dialogue sociale dont Hak-İş est le représentant le plus éminent .

Mais force est de constater pourtant que, les composants du mouvement syndical ouvrier, quel que soit leur ligne d'action, ont continué à périlcliter pendant cette période de transition. Même le syndicalisme du dialogue qui prétend disposer de l'approche la plus réaliste et être le plus apte à survivre dans ces nouvelles conditions, ne fut pas épargné par ce déclin. En ce sens, à la différence des attentes de Colin Crouch (2000), les « serpents » du 21^e siècle semblent être plus décisifs que ses « échelles ». Loin d'augmenter le nombre de ses membres et ne pouvant plus agir comme autrefois en tant qu'organisations de combat efficaces, les syndicats ouvriers se sont de plus en plus transformés en de simples - mais bien évidemment relativement musclées- organisations non-gouvernementales pendant le processus de la mise en place des nouvelles relations professionnelles.

Quant aux organisations patronales, autres parties des relations professionnelles, celles-ci également, ont été confrontées à une situation identique : au rôle primordial du TİSK en tant que plus grand syndicat patronal du pays tout au long de la période d'ISI, se substitue celui d'associations patronales, telles que MÜSİAD, TÜSİAD, TUSKON, etc., dont les forces dépendent désormais moins des stratégies poursuivies lors des négociations collectives dans les relations professionnelles en face des représentants des ouvriers que des relations qu'elles entretiennent avec le pouvoir politique à l'échelle nationale ou globale.

Sur la toile de fond du processus de restructuration des relations professionnelles néolibérales qui substitue le principe de « complémentarité » au principe d' « opposition » entre le capital et le travail, la lutte des classes, loin d'être interrompue, prend en Turquie une tournure inédite - et peut être atypique -: elle se déroule à présent entre les couches sociales « perdantes » du régime d'accumulation du capital en vigueur pendant la période précédente, qui font siennes, sans doute dans l'attente de l'ascension sociale, les normes du « nouveau »

régime d'accumulation néo-libéral et les couches sociales « gagnantes » de la période d'I.S.I. qui se regroupent, dans la crainte de déclassement et de la perte de statut, pour ne pas perdre davantage lors du processus de néo-libéralisation. Pour que puisse exister de nouveau un éventuel réarrangement des couches sociales, il semble apparemment nécessaire d'attendre, en Turquie, la fin de la mobilité sociale, actuelle, ascendante et descendante et d'une ampleur dramatique depuis deux décennies. Ce n'est qu'à partir de ce moment que pourra être mieux fait face aux conséquences sociales du mécanisme de « dialogue social » mis en œuvre dans les relations professionnelles.

Bibliographie

- ABROMEIT H. (1986) Privatisation in Great Britain. *Annals of Public and Cooperative Economics*, 1986, 57 (2). p. 153-179.
- AHMAD F. (1981) Military intervention and the Crisis in Turkey. *MERIP Reports*, No. 93.
- AKAN T. (2012) The political economy of Turkish Conservative Democracy as a governmental strategy of industrial relations between Islamism, neoliberalism and social democracy. *Economic and Industrial Democracy*, 27(2), pp. 311-331.
- AKÇA İ. (2006) *Putting the Military in its place in Turkey*, 459 p. Thèse de doctorat [non publiée] : Sciences politiques et relations internationales : Université du Bosphore – Istanbul.
- AKKAYA, Y. (2010) *Cumhuriyet'in Hamalları: İşçiler*. İstanbul : Yordam Kitap.
- AMSDEN, A. (1989) *Asia's Next Giant : South Korea and Late Industrialization*. New York : Oxford University Press.
- BEVORT, A. & JOBERT, A (2008) *Sociologie du travail. Les relations professionnelles*, Paris, Armand Colin, Collection U.
- BUĞRA, A. (1994) *State and Business in Modern Turkey: A comparative study*. New York : State University of New York Press, Albany.
- BUGRA A. (2002) Labour, Capital and Religion: Harmony and Conflict among Constituency of Political Islam in Turkey. *Middle Eastern Studies*, 38 (2), pp. 187-204.
- CROUCH C. (2000) The snakes and ladders of 21st century trade unionism. *Oxford Review of Economic Policy* 16(1), pp. 70–83.
- ÇETİK, M. & AKKAYA, Y. (1999) *1990'lı yıllarda Türkiye'de Endüstri İlişkileri - Araştırma Raporu*. İstanbul : Türkiye Ekonomik ve Toplumsal Tarih Vakfı.
- ERCAN F. (2002) Çeliskili Bir Süreklilik Olarak Sermaye Birikimi – 1. *Praksis*, No 5.
- EVANS, P. (1995) *Embedded Autonomy - States and Industrial Transformation*. Princeton; New Jersey : Princeton University Press.
- GÜLALP H. (1993) *Kapitalizm Sınıflar ve Devlet*. İstanbul : Belge Yayınları.
- GÜLMEZ, M. (1995) *Meclislerde İşçi Sorunu ve Sendikal Haklar (1909-1961)*. Ankara : Öteki Yayınevi.
- GÜZEL, Ş. (2007) *İşçi Tarihine Bakmak*. İstanbul : TÜSTAV Yayınları.
- HALL D. (1999) Privatisation, multinationals, and corruption. *Development in Practice*, Vol. 9, n.5, p. 539-556.
- KEYDER, Ç. (1982) *Dünya Ekonomisi İçinde Türkiye (1923-1929)*. Ankara : Yurt Yayınları.
- KIELY R. (2005) *The Clash of Globalisations*. Leiden; Boston : Brill.
- KOÇ Y. (2000) *Türkiye'de İşçiler ve Sendikalar (Tarihten Sayfalar)*. Ankara : Yol-İş Yayını.
- LÖK İ. (1966) Türkiye'de İşveren Teşekkülleri, *Sosyal Siyaset Konferansları Dergisi*, No 17.
- MAKAL, A. (2007) Cumhuriyet'ten 21. Yüzyıla Türkiye'de Çalışma İlişkileri, dans *Güncel Sosyal Politika Tartışmaları – Cahit Talas Anısına* / ed. par. B. Ceylan-Ataman. Ankara : Ankara Üniversitesi SBF Yayınları.
- ÖNGÜN E. (2005) Adaptation au capitalisme international et flexibilisation du marché du

- travail : la nouvelle loi sur les relations de travail (Loi 4857) en Turquie. *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], 105-106 | janvier 2005, mis en ligne le 13 janvier 2012, consulté le 07 juillet 2012. URL : <http://remmm.revues.org/2727>.
- ÖNİŞ Z., TUREM U. (2001) Business, Globalization and Democracy: A Comparative Analysis of Turkish Business Associations, *Turkish Studies*, 2 (2), pp. 94-120.
- ÖNİŞ Z. (2011) Power, Interests and Coalitions: the political economy of mass privatisation in Turkey. *Third World Quarterly*, 32 (4), pp. 707-724.
- ÖZATALAY .C. (2010) *Diversité des consciences ouvrières à l'ère des pragmatismes : L'ouvrier de l'Etat-nation versus l'ouvrier de la Glocalisation Une étude sur le cas des ouvriers de İsdemir, de Petkim et de la TTK en Turquie*, 400 p., Thèse de doctorat [non publiée] : Sociologie : EHESS - Paris.
- ÖZDEMİR A. M., YÜCESAN-ÖZDEMİR G. (2006) Labour Law Reform in Turkey in the 2000s : The Devil is Not Just in the Detail But Also in the Legal Texts. *Economic and Industrial Democracy*, 27(2), pp. 311-331.
- ÖZEL M. (1994) Adam Zengin Olur mu?. *İş Hayatında İslam İnsanı (Homo Islamicus)*, MÜSİAD Araştırma Raporu, No 9.
- PARLA T. (1998) Mercantile militarism in Turkey / 1960 – 1998. *New Perspectives on Turkey*, No. 19.
- PECK J., TICKELL A. (2007) Conceptualizing Neoliberalism, Thinking Thatcherism. *Contesting Neoliberalism* / ed. par H. LEITNER, J. PECK et E. S. SHEPPARD. New York : Guilford Press.
- PIORE M., SABEL C. (1984) *The Second Industrial Divide - Possibilities for Prosperity*. New York : Basic Books.
- ROBERTSON R. (1992) *Globalization : social theory and global culture*. Londres : Sage.
- RÖPKE, W. (2004) L'article publié dans *Zeitschrift für schweizerische Statistik und Volkswirtschaft*, Vol. 70, p. 370-386, 1934. (Trad. française par Michaël Girod en 2004) [En ligne]. Disponible sur : http://www.unil.ch/webdav/site/ihes/shared/bibliotheque_virtuelle/roepke.fr.pdf
- SERDAROĞLU, O. (2009), Les transformations des registres d'action de TÜSİAD dans les années 1990 : le rôle de l'enjeu européen. *European Journal of Turkish Studies* [EN LIGNE], No. 9 Disponible sur: <http://ejts.revues.org/index3837.html>
- SEEKINGS, J. (2005) Prospects for Basic Income in Developing Countries : A Comparative Analysis of Welfare Regimes in the South [En ligne] 54 p. 2005, CSSR Working Paper No 104. Disponible sur: http://www.sarpn.org.za/documents/d0001202/P1333-CSSR_Seekings_Febr2005.pdf
- SÖNMEZ M. (1985) *Türkiye Ekonomisinde Bunalım*. Istanbul : Belge Yayınları.
- TÜRK-İŞ. (1976) *10. Genel Kurula Sunulan Çalışma Raporu*. Ankara : Türk-İş Yayını.
- USLU S. (1994) Türk Sendikalarına ne mi oldu ? *Hak-İş Dergisi*, n.27.
- WARDE I. (2000) *Islamic Finance in the Global Economy*. Edinburgh : Edinburgh University Press.
- YAVUZ, E. (1995) The State of the Industrial Workforce, 1923–1940, dans *Workers and the Working Class in the Ottoman Empire and the Turkish Republic, 1839–1950* / ed. par D.

Quataert et E. J. Zürcher, Londres : I. B. Tauris.

YAZICI E. (1996) *Osmanlı'dan Günümüze Türk İşçi Hareketi*. Ankara : Aktif Yayınevi.

YELDAN E. (2001) *Küreselleşme Sürecinde Türkiye: Bölüşüm, Birikim ve Büyüme*. İstanbul: İletişim Yayınları.

YILMAZ, H. (1999) Business Notions of Democracy — The Turkish Experience in the 1990s. *Cahier d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, n.27.